

Kelou Ploubêr

N°82
Mai 2016



Installation de l'escalier extérieur de la bibliothèque au Carec



Voeux du Maire



débardage au bois de Coatilliau





Chaque année, l'élaboration du budget est un moment important pour la vie municipale. Il a été voté lors du conseil municipal du 14 avril. Afin d'établir ce budget, il nous a fallu tenir compte de la baisse des dotations de l'Etat de 28 000 euros et de la charge financière de la ZAC. Néanmoins, une bonne maîtrise des dépenses, nous a permis de dégager une capacité d'autofinancement de 670 000 euros qui a été transférée à la section d'investissement.

L'investissement 2016 verra, en plus des petits programmes de renouvellement de matériel ou d'entretien courant, la réalisation de plusieurs chantiers.

Premièrement, Les travaux à la bibliothèque et au CAREC sont en cours et permettront leur mise en conformité en matière de sécurité et d'accessibilité. D'autre part, la deuxième tranche de rénovation de la toiture de l'église devrait débuter à la fin de l'été. Pour la voirie rurale, un nouveau programme de travaux d'enrobé sera mis en œuvre dans les prochains mois. Enfin, le plus important des chantiers, l'aménagement de la RD 11 rue Joseph Lasbleiz côté Lannion devrait démarrer à l'automne. L'acquisition de la maison et de la carrière du Vieux tonneau va permettre de sécuriser cette zone. Il sera procédé à la continuité du chemin piéton et de la piste cyclable. La sortie du chemin de Keranroux sera modifiée afin de permettre une meilleure visibilité. Quant à la maison du Vieux tonneau qui est en cours de rénovation, elle sera louée en logement social. Une réunion d'information est prévue le mercredi 8 juin à 19h à la salle du CAREC pour présenter cet aménagement.

Au centre bourg, des nouveaux travaux d'extension du gaz de ville le long de la RD11 pour ensuite rejoindre le lotissement du Roscoq sont également en phase de réalisation. Ces travaux seront intégralement pris en charge par BSB (bailleur social) qui, dans le cadre de la réhabilitation des logements sociaux au Roscoq, a souhaité raccorder ces habitations au gaz de ville.

La révision du PLU sera poursuivie tout au long de cette année. Après l'élaboration du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) en 2015, il nous faut à présent définir le zonage et le règlement du PLU. Une réunion publique se tiendra le mercredi 21 septembre à 19h à la salle du CAREC.

Dans la ZAC, le mois d'avril a vu le lancement de la commercialisation des 9 logements pour primo-accédants. Dès lors que 4 logements seront vendus, la construction de ces logements pourra démarrer.

Un nouveau projet sera confié au promoteur Terra développement qui souhaite réaliser un lotissement de 33 lots libres. De son côté, la municipalité a fait appel à un bureau d'étude pour la réalisation d'un nouveau lotissement communal. Bien entendu, la commercialisation de ces deux lotissements sera programmée successivement.

En ce qui concerne la construction des 27 logements sociaux, il est vrai que la première tranche est toujours à l'arrêt, car comme on le sait, elle est due à des malfaçons. Le maître d'ouvrage BSB procède à des vérifications afin de prendre les mesures qui s'imposent. Néanmoins la deuxième tranche comptant 15 logements va pouvoir débuter au mois de juin. Tous ces projets permettront d'accueillir de nouveaux résidents dans notre commune.

La saison qui s'annonce est prometteuse en animations. Les associations communales, dont je salue le dynamisme et l'engagement, oeuvrent tout au long de l'année pour vous offrir des moments de partage et de convivialité. Vous découvrirez toutes ces animations dans ce nouveau bulletin.

Je vous souhaite de profiter pleinement de la belle saison.

Un dra a bouez eo ewit ur gumun pa vez kistion da sevel ur budjet bep ploaz. Votet oa bet hennzh gant ar c'huzul-kêr d'ar 14 a viz Ebrel. Ret oa dimp derc'hel kont eus digresk a 28 000 euro nebeutoc'h a veze roet araok gant ar Stad hag ivez eus bec'h finañsiñ ar ZAC. Dre ma oa bet mes-troniet mad an dispignou koulskoude e oa bet gallet espern 670 000 euro ha kaset int bet da rann postiñ.

E 2016, vo laket arc'hant e-barzh meur a chantier. Emañ labourioù al levraoueg hag ar Carec o vont en dro ewit pezh a sell reizder ar surentez hag ar mont-e-barzh. Benn fin an hañv a vo graet labourioù reneveziñ toenn an iliz. Er mizioù zo 'tont vo lañset ur raktres newez ewit koultroniñ hentchoù zo diwar ar maez. Graet vo war dro an RD11, straed Joseph Lasbleiz kostez Lannuon en eilvet c'hwec'hmiziad. Dre ma oa bet prenet ti ar Vieux tonneau hag ar vengleuz a vo tu bremañ da rentañ suroc'h ar sekteur dañjurus-se. Echu et vo ivez an hent-kerzherien ha roudenn ar veloioù. Modifiet vo beg gwenojenn Keranroux ewit kaout gwelloc'h gweledenn. Renevezet vo ti ar Vieux tonneau ha feurmet vo evel annez sokial. D'ar Merc'her 8 a viz Ewen a vo aozet un emvod ewit prezantiñ se.

Emañ o vont en-dro astenn gaz-kêr a-hed an RD11 ewit mont goude davit lotisamant an Rozkog. Diwar goust BSB (feurmour sokial) vo tout al labourioù-se rak gante oa bet divizet pennegiñ an tiez-se d'ar gaz-kêr e-barzh raktres nevezadur annezioù sokial ar Rozkog.

Dalc'het vo da vont gant reneveziñ ar PLU a-hed ar bloaz. Goude bezañ savet ar PADD (raktres sevel ha diorren padus) e 2015, vo ret dimp bremañ spisaat tachad ha reolenn ar PLU. Dalc'het vo un emvod publik d'ar Merc'her 21 a viz Gwengolo da 7 eur noz war ar sujed-se e sal ar CAREC.

E miz Ebrel oa bet lañset gwerzh nav annez er ZAC da brenerien un ti ewit ar wech kentañ. Pa vo gwerzhet pewar anezhe, a vo tu da grigiñ gant saverezh an tiez-se. Ur raktres newez a vo fiziet er promoteur Terra de-veloppement a neus c'hoant da sevel un lotisamant a 33 lodenn dieub. Ar c'huzul-kêr deus e du a zo aet en darempred gant ur burev studi ewit sevel ul lotisamant kumunel. Evel-just, gwerzh an daou lotisamant-se a vo graet unan war lerc'h egile.

Evel 'vez gouveet emañ a-sav bepred savadur ar 27 annez sokial en abeg da faotenoù. Emañ ar mestr oberour BSB o sellet pizh ewit ober pezh zo ret. An eil lodenn koulskoude a 15 annez a zo vont da gregiñ e miz Ewen. A-drugarez da raktresoù a sort-se e c'hallio muioc'h a dud dont da chom e-barzh hon c'humun ha bezañ digemeret mad.

Festchoù a bep sort a vo gant an sezon o tont. Stank eo ar c'hevredigezhioù er gumun a labour a-hed ar bloaz ewit reiñ tro d'an dud d'en em gavout asambles gant plijadur. Trugarekaat a ran anezhe ewit o labour efedus hag a youl vad. Kavet vo e-barzh ar c'hannadig pezh zo da c'hortoz war an dachenn-se.

Souetiñ a ran deoc'h da gaout kalz a blijadur e-kerzh an hañv.

Le maire

Brigitte Gourhant

Directeur de la publication : Brigitte Gourhant, Maire
 Responsable de la rédaction : Armèle Robin-Diot, conseillère déléguée à la Communication
 Comité de rédaction :
 Françoise Allain, Virginie Chauvel, Catherine Goaziou, Louis Jégou, Gabrielle Perrin, Armèle Robin-Diot, Marie-Odile Rolland, Les associations de Ploubezre.
 Crédit photos : Daniel Giraudon, Les associations de Ploubezre, François Vanghent

ÉDITORIAL

DOSSIER

Compte administratif 2015	1
Vote du budget primitif	2 et 3
Plan Local d'Urbanisme	4
ZAC Terre Développement	5
Amor Habitat	5
Compte administratif 2015	3
Frelon asiatique	4

VIE DE LA COMMUNE

Jean RAOUL - Départ Jean-yves	6
Départ Jean-Yves Le Roux	6

Chapelle de Kerfons	7
Concours de fleurissement	7
Service Enfance Jeunesse	7
ALSH Centre aéré	7
Travaux de la commune	8
Chemin de randonnée	9
Coupe de bois à Coatilliau	9
Cantine Scolaire	10
Frelon Asiatique	11
Pierre Le Bigaut	12

NOUVELLES ACTIVITÉS

MAEVA Services	13
----------------	----

LMN Carrelage	13
Hamon Taxi	13
MECADOM	13

ASSOCIATIONS

Amicale laïque - ASELP	14
Jumelage - La Ruche Artistique	15
Cyclos - Rederien - Ploub'Zanim	16
15th Cavalry - Amis de Kerfons	
Amicale bouliste	17

MOT DE L'OPPOSITION

CONSEILS MUNICIPAUX	19 à 28
---------------------	---------

Compte Administratif 2015

1) Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 s'élevaient à 2 202 404 €, et les recettes à 3 007 778 €, ce qui laisse apparaître **un excédent de fonctionnement de 805 374 €, dont 480 000 € seront versés à la section d'investissement du budget 2016, et le solde d'un montant de 325 374 € abondera la section de fonctionnement 2016.**

Des économies par rapport à la prévision budgétaire 2015 ont été réalisées. Pour un montant, de 227 000 €. On les retrouve, sur les chapitres suivants :

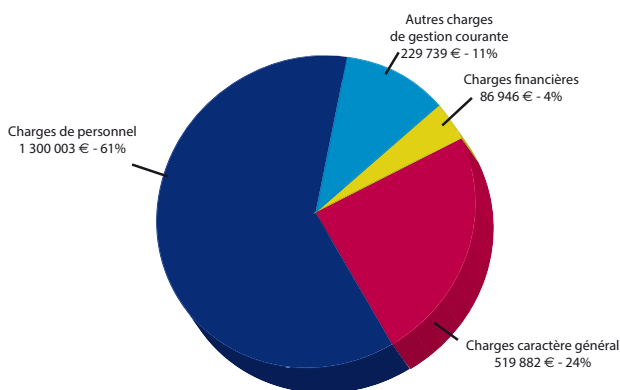
- Dépenses à caractère général : 140 800 €
- Dépenses de personnel : 17 000 €
- Dépenses de gestion courante : 43 000 €
- Dépenses charges financières et charges exceptionnelles : 16 000 €

Si l'on compare les dépenses réelles 2015 avec le compte administratif 2014, nous constatons une légère augmentation de nos dépenses soit : 13 000 €, essentiellement due aux dépenses de personnel pour un montant de 73 000 € qui s'explique par le GVT (avancement d'échelon des personnels), plusieurs arrêts de maladie long nécessitant d'être remplacés.

Sur les charges à caractères générales, nous réalisons 84 000 € d'économie. 25 000 € sur le compte des prestations de services (personnels intervenants recrutés sur contrat en 2015) et 35 000 € sur entretien de bâtiments.

Dépenses de fonctionnement		
Charges caractère général	519 882,00	23,61%
Charges de personnel	1 300 004,00	59,03%
Autres charges de gestion courante	229 740,00	10,43%
Charges financières	83 947,00	3,81%
Opérations d'ordre entre section	68 831,00	3,13%
	2 202 404,00	100,00%

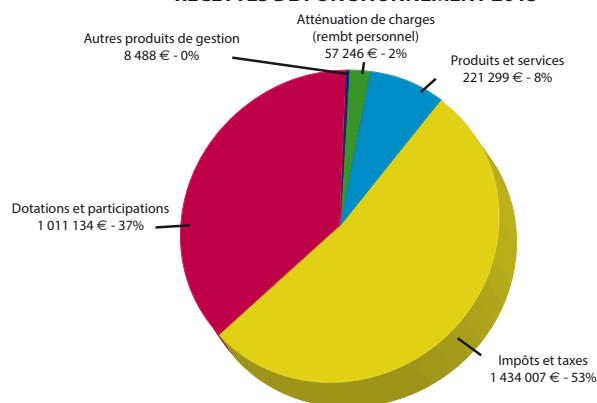
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015



En ce qui concerne les recettes de gestion, elles progressent de 192 000 € par rapport à 2014. Sur les comptes : Dotation nous enregistrons + 42 000 €, sur les comptes impôts et taxes + 84 500 € et sur les comptes : produits fabriqués +16 000 €.

Recettes de fonctionnement		
Atténuation de charges (rembt personnel)	57 246,00	1,90%
Prdt et services	221 299,00	7,36%
Impots et taxes	1 434 007,00	47,68%
Dotations et participations	1 011 134,00	33,62%
Autres prdt de gestion	8 488,00	0,28%
Produits exceptionnels	4 717,00	0,16%
Opérations d'ordre entre section	131 319,00	4,37%
Excédent 2014	139 568,00	4,64%
	3 007 778,00	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



2) Section investissement

En ce qui concerne la Section d'Investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 55% du budget primitif, soit un montant égal à **1 055 446 €.**

Remboursement emprunts : 280 000 €

Dépenses immobilisations corporelles : 168 285 € dont :

- Achat terrain pharmacien : 23 104 €
- Tracteur épaveuse: 85 000 €
- Mobilier cantine 28 000 €
- Divers immobilisation : 16 000 €
- Véhicule cantine : 5 000 €

Travaux en cours : 462 000 € dont :

- Travaux groupe scolaire : 31 500 €
- Aménagement maison Gadbois : 13 350 €
- Toiture église : 137 000 €
- Voirie rurale : 222 000 €
- Voirie urbaine : 32 000 €

Travaux en régie : 77 800 €

Toutes ces dépenses ont été réalisées sans recours à l'emprunt.

Les recettes d'investissements s'élevaient à 742 112 €. En résulte, un déficit reporté d'investissement sur 2016 de 750 000 €.

Vote du budget primitif

1) Les dotations de l'état :

Les dotations de l'état enregistrent une baisse de l'ordre de 28 000 €, ce qui représente 3.43% du montant de nos dotations. Le montant des dotations s'élève à 806 100 € contre 834 719 € en 2015.

2) Impôts et taxes :

Les taux d'imposition restent inchangés, soit

Taxe habitation :	20.69%
Taxe sur le foncier bâti :	23.15%
Taxe sur le foncier non bâti :	83.34%

Les recettes fiscales sont en hausse de + 14 238 €, due à l'augmentation de la base d'imposition de + 1% par rapport à 2015 (loi de finances 2015).

Les recettes liées à l'attribution de compensation (versement LTC) sont en baisse de 53 360 € par rapport à 2015, due au transfert du « service incendie » vers LTC pour un montant de 50 878 €, auquel s'ajoute le coût du transfert de l'Ecole de Musique du Trégor au 1^{er} janvier 2016 pour un montant de 2 482 € (4 mois pris en compte en 2016). En année pleine, ce transfert, coûtera à la commune 7 450 €.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales (équilibre entre territoire) est inscrit pour un montant de 45 000€.

Le total des recettes liées aux taxes s'élève à 1 362 160 € contre 1 434 007.28 € en 2015.

3) Budget 2016 :

1. Fonctionnement

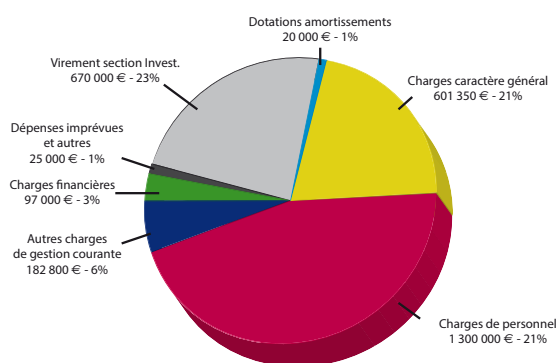
Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 896 150 €. Ce budget permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 670 000 €.

Les dépenses réelles sont en baisse par rapport au budget 2015, de 6.57% et les recettes réelles en baisse de 3.58%.

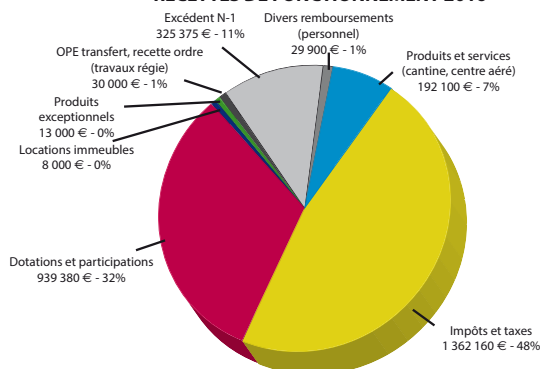
Dépenses de fonctionnement		
Charges caractère général	601 350 €	20,76%
Charges de personnel	1 300 000 €	44,89%
Autres charges de gestion courante	182 800 €	6,31%
Charges financières	97 000 €	3,35%
Charges exceptionnelles	5 000 €	0,17%
Dépenses imprévues et autres	20 000 €	0,69%
Dotations amortissements	20 000 €	0,69%
Virement section investissement	670 000 €	23,13%
	2 896 150 €	100,00%

Dépenses de fonctionnement		
Divers remboursements (personnel)	26 115 €	0,90%
Produits et services (cantine, centre aéré)	192 100 €	6,63%
Impôts et taxes	1 362 160 €	47,03%
Dotations et participations	939 380 €	32,44%
Location immeubles	8 000 €	0,28%
Produits financiers	20 €	0,00%
Produits exceptionnels	13 000 €	0,45%
OPE TRANSFERT recettes ordre (travaux régie)	30 000 €	1,04%
Excédent n-1	325 375 €	11,23%
	2 896 150 €	100,00%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016



Ce que nous devons retenir :

- Les charges de personnel représentent 45% des dépenses de fonctionnement.
- Nous dégageons un virement de 670 000 € vers la section d'investissement.
- Les impôts et taxes représentent en recettes 47% de notre budget et les dotations 32%.
- Notre budget est financé en quasi-totalité par nos impôts et les dotations.

2. Investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 474 639 €.

Les dépenses mesures nouvelles 2016, s'élèvent à 1 317 884 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2015, pour un montant de 409 750 € ainsi que le déficit 2015 de 750 804 €. Ce déficit peut paraître important, mais il s'explique par le fait que nous avons une prévision d'emprunt d'un montant de 696 000 €, non réalisé en 2014 et 2015.

Les recettes mesures nouvelles s'élèvent à 2 313 400 €, auxquelles s'ajoutent les recettes à reporter 2015, pour un montant de 161 239 €.

Les dépenses mesures nouvelles 2016 se décomposent :

Dépenses immobilisations corporelles : 92 900 €

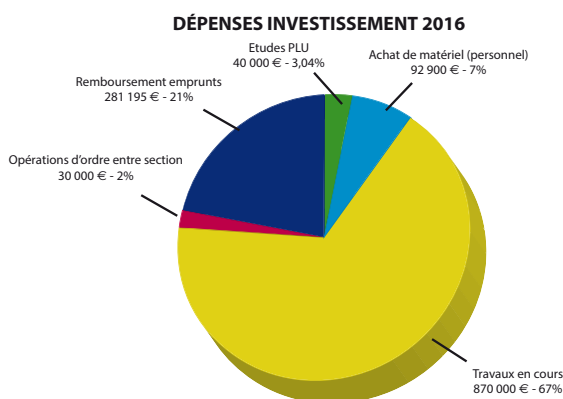
- Installations générales : 14 900 €
- Matériel de transport : 40 000 €
- Matériel informatique écoles : 28 000 €
- Mobilier : 10 000 €

Travaux en cours : 870 000 €

- Toiture Eglise 2^{ème} tranche : 135 000 €
- Réaménagement Ecole ST Louis (programmiste) : 15 000 €
- Aménagement RD11 : 390 000 €
- Travaux accessibilité (bibliothèque CAREC+mairie) : 80 000 €
- Voirie rurale 2016 : 200 000 €
- Voirie urbaine : 50 000 €

Travaux en régie : 30 000 €

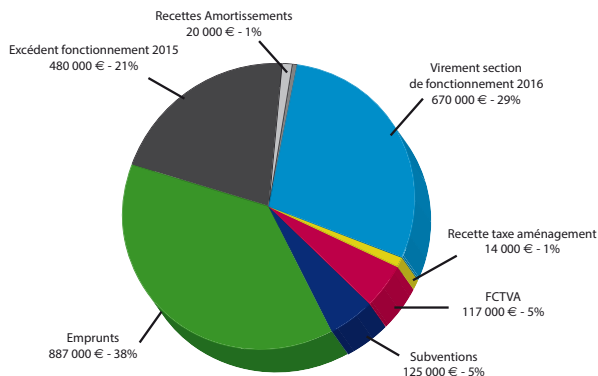
Remboursement Emprunt 281 000 €.



Les recettes de la section d'investissement sont constituées par :

- Virement section de fonctionnement 2016 : 670 000 €
- Recette taxe aménagement : 14 000 €
- FCTVA : 117 000 €
- Subventions : 125 000 €
- Emprunts : 887 000 €
- Excédent fonctionnement 2015 : 480 000 €
- Recettes d'amortissement : 20 000 €
- Produits cessions immobilisations : 400 €

RECETTES INVESTISSEMENT 2016



3. Commentaires

Une bonne maîtrise de nos dépenses 2015 et des recettes en hausse, nous ont permis de dégager un résultat excédentaire de l'ordre de 325 000 € affecté à la section de fonctionnement 2016. Ce résultat confortable nous permet de pallier à la baisse de nos dotations, et de prévoir un virement de 670 000 € vers la section d'investissement. (Pour mémoire, en 2013 le virement à la section d'investissement était de 646 000 €, en 2014 : 470 000 € et en 2015 : 480 000 €).

Ploubezre, dégage une part importante d'autofinancement pour réaliser ses projets d'investissements. Cette part, représente 29% de ces recettes. En 2016, son recours à l'emprunt représentera 38%, notons qu'en 2014 et 2015, aucun emprunt n'a été réalisé.

Notre budget 2016 a été réalisé en tenant compte de la pression financière, engendrée par la ZAC, qui pèse sur les finances de notre commune.

Le budget 2016, intègre une première partie de notre contrat de territoire, avec l'aménagement de la départementale RD 11.

4. Les Budgets annexes

- Budget primitif 2015 de l'eau

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 331 700 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 329 980,44 €

- Budget primitif 2015 Opérations Funéraires

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 4 200 €

- Budget primitif 2015 de la Zone d'Aménagement Concer-tée

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 522 876,70 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 2 482 304,82 € (avec la reconduction de l'emprunt de 1 200 000 €)

- Budget primitif 2016 du Pôle Médical

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 78 750 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 185 246,98 €

Plan local d'urbanisme : le projet d'aménagement et de développement durables débattu au conseil municipal

La commune de Ploubezre a prescrit, par délibération du 17 mai 2013, la mise en révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en octobre 2005.

La réalisation d'un diagnostic territorial, approfondi lors de réunions thématiques de travail avec le groupe de travail PLU et lors des ateliers participatifs, a permis de mettre en avant les caractéristiques de la commune et les enjeux à relever pour l'avenir.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme a ainsi pu être formalisé. Le PADD est un document synthétique et facilement compréhensible qui intègre tous les projets d'aménagement intéressant la commune afin de traduire le projet politique de la collectivité.

Il n'a pas de portée normative, c'est-à-dire qu'il n'est notamment pas opposable aux permis de construire ni à aucun travaux, mais il assure la cohérence de l'ensemble du document d'urbanisme. Il expose la « économie générale » du PLU.

L'article L123-1-3 du code de l'urbanisme, modifié par la LOI n°2015-292 du 16 mars 2015 - art. 8, précise le contenu du PADD :

- « Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. » Le PADD a fait l'objet de discussions en réunions du groupe de travail PLU et a été présenté aux Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambres consulaires, Lannion-Trégor Communauté, syndicat du SCOT du Trégor, Département, etc.) au cours d'une réunion spécifique. Il a également été présenté et discuté lors d'une réunion publique organisée le 1^{er} juillet 2015, et placée dans sa version de travail sur le site Internet de la commune et en mairie pour que chacun puisse formuler ses remarques. Le projet de PADD a ainsi pu être enrichi des différentes observations formulées.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont ensuite fait l'objet d'un débat au conseil municipal du 25 septembre 2015.

Le PADD s'articule autour de 5 axes :

AXE 1. Ploubezre, commune riche d'un patrimoine naturel, paysager et bâti remarquable à préserver

- 1.1 Protéger la ressource en eau potable
- 1.2 Protéger la biodiversité et les écosystèmes par le respect des continuités écologiques
- 1.3 Préserver les terres agricoles
- 1.4 Favoriser la préservation du patrimoine existant et des paysages

AXE 2. Ploubezre, commune très attractive : Répondre aux besoins d'urbanisation en modérant la consommation foncière

- 2.1. Réduire la consommation foncière d'un tiers durant

la durée de vie du document d'urbanisme par rapport au PLU de 2005 tout en répondant aux besoins

- 2.2. Diversifier l'offre de logements et renforcer les agglomérations en priorité

AXE 3. Une offre en équipements et espaces publics à compléter pour accompagner l'évolution démographique

- 3.1. Ploubezre commune jeune : Optimiser le fonctionnement des équipements destinés à l'enfance/jeunesse
- 3.2. Ploubezre commune d'une grande richesse associative : accompagner la dynamique associative et l'offre de loisirs
- 3.3 Ploubezre dans un cadre de vie de qualité : développer les espaces publics de convivialité et de contact avec la nature
- 3.4. Participer à la mise en œuvre de l'objectif régional de très haut débit pour tous en 2030

AXE 4. Promouvoir un développement économique en phase avec les spécificités communales

- 4.1. Favoriser l'accueil de nouveaux commerces en centre-bourg, dans l'ancien et en neuf
- 4.2. Préserver les exploitations agricoles
- 4.3. Permettre le maintien et l'accueil d'entreprises sur la commune
- 4.4. Préserver le potentiel touristique de la commune, basé sur la découverte du patrimoine naturel et bâti

AXE 5. Des enjeux à relever pour améliorer les déplacements

- 5.1. Assurer des conditions favorables au développement des déplacements doux (piétons/vélos) et des alternatives à la voiture particulière.
- 5.2. Proposer des solutions pour faire face au trafic dense et en augmentation sur la RD11, source d'insécurité pour les modes doux et dommageable à la convivialité de ces espaces publics

Le projet complet de PADD est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie.

L'étude du PLU va désormais se poursuivre par l'élaboration des autres pièces du dossier de PLU, qui vont traduire plus précisément les orientations affichées par le PADD.

L'information et la concertation avec la population se poursuit tout au long de l'étude en Mairie : exposition, articles dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune, ainsi que mise à disposition de documents de travail.

Une réunion publique se tiendra le mercredi 21 septembre à 19 h au Carec

Elle portera sur le projet global du Plan Local d'Urbanisme : le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation s'appliquant aux autorisations d'urbanisme.

Les demandes particulières « je souhaite que mon terrain soit constructible ... » peuvent toujours être adressées en mairie ou être inscrites sur le registre de concertation ouvert en mairie.

Vous pourrez prendre connaissance de la réponse à votre demande lors des permanences du bureau d'études en mairie puisqu'il ne sera pas formulé de réponse nominative à ces demandes.

Date des permanences les :

Vendredi 23 septembre de 9 à 12 h

Samedi 24 septembre de 9 à 12 h.

Le projet ZAC TERRA DEVELOPPEMENT.

Il concerne l'îlot I de la ZAC (sud de la ZAC) sur une surface de 18762 m². Ce projet prévoit l'aménagement de cet îlot en 2 tranches : une première tranche de 20 lots puis une deuxième de 13 lots. Cet îlot comprend également un espace vert et un bassin de rétention d'eau pluviale. Par la suite, un programme de logements sociaux viendra compléter cette opération immobilière.

L'opérateur immobilier Terra Développement, représenté par Mr Christophe Le Ny, est déjà présent sur la commune avec Les Jardins des Lilas (14 lots) rue du stade.



Projet Armor Habitat « Villas Ar Dervenn »

Le programme Armor Habitat, « Les Villas Ar Dervenn », vient d'entrer dans sa phase de commercialisation sur l'îlot G de la ZAC. Cette opération de 9 logements s'adresse uniquement à de la location accession dans le cadre du plan PSLA (Prêt Social Location Accession).

Pour toutes informations sur le programme Villas ar Dervenn, contactez William Rolland, ARMOR HABITAT - 06 77 09 02 66.

Vous trouverez des informations sur le PSLA sur www.anil.org (agence nationale d'informations sur le logement). Cette opération est menée en partenariat avec Lannion Trégor Communauté.



Vie de la commune / Buhez ar gumun

Jean RAOUL

Jean RAOUL nous a quittés le 12 janvier 2016 : c'est une figure de la vie publique et associative qui s'est éteinte. Né le 18 juin 1928 à Plouaret, ses parents s'installent lorsqu'il est très jeune à Ploubezre. Orphelin de bonne heure, il est confié aux soins de son frère qui continue d'exploiter la ferme familiale de Kerhervé. Après son service militaire, il « monte » à Paris et devient agent de l'Assistance Publique. Il y trouve un esprit de bienveillance et de promotion sociale concrète : il a peu de bagage scolaire mais sa hiérarchie l'encourage à suivre des cours de manipulateur en radiologie.

Le 13 octobre 1953, il épouse Marie Thérèse Le Parc et la famille s'agrandit avec l'arrivée de Claude puis de Brigitte. Jean recherche un travail complémentaire et apprend la reliure chez un artisan, travail qu'il effectue avec l'accord de sa hiérarchie pendant ses gardes. Mais au travail Jean sera aussi délégué syndical et avoue avoir un penchant plutôt humaniste que militant, se déclarant avant tout du « parti des hommes ».

En 1986, jeune retraité, il s'installe définitivement à Ploubezre et s'occupe en reliant des ouvrages de la cure. L'abbé Fournis entretient de bonnes relations avec la municipalité et André Paugam lui ouvre alors les archives municipales dont plusieurs ouvrages seront reliés par ses soins.

De même, Jean fera connaître ses techniques de reliure



Jean et Marie Thérèse entourés de leurs 2 enfants, à l'occasion de leurs noces de diamant

aux enfants de l'école. Puis, Jean met en place une activité reliure au sein de l'Aselp et le cercle des adhérents s'élargit de Morlaix à Saint Brieuc. Elu au conseil municipal de 1995 à 2001, il sera également membre de la « commission culture ».

Nous ne pouvions manquer de lui rendre hommage dans ces colonnes, auxquelles il a lui-même contribué. Kenavo Jean

Départ de Jean-Yves Le Roux

Le 29 avril dernier, une cérémonie s'est tenue au CAREC en l'honneur de Jean-Yves Le Roux, qui après 36 ans de bons et loyaux services dans notre collectivité a fait valoir ses droits à la retraite.



Jean-Yves a commencé sa carrière professionnelle au Trieux, notamment au marché des veaux.

En 1978, il est recruté par le maire de l'époque Claude Queffeuilou, pour un remplacement de 4 mois aux services techniques. Puis en 1979, il a travaillé à mi-temps entre la commune et le Trieux. En 1981, il a postulé

comme chauffeur de poids lourds, et est nommé stagiaire comme conducteur du camion benne des ordures ménagères. Il sera à l'origine du lancement de la tournée de la collecte des déchets, qui à cette période était gérée par la commune. Mais en 2001, ce service est transféré à LTA (Lannion Trégor Agglomération). Il a la possibilité soit de partir à l'agglomération ou de rester à la commune. Finalement, il a choisi de rester à Ploubezre et est réorienté vers les espaces verts, où il aura notamment en charge l'entretien du complexe sportif et la gestion des clefs de l'ensemble des bâtiments publics.

Il a terminé sa carrière en tant qu'adjoint technique principal première classe.

Tout au long de sa carrière, il aura vu la commune évoluer. En effet, à son arrivée aux services techniques, il a travaillé avec la pelle, la pioche et la faucille. Et la seule pelouse à entretenir sur la commune se situait dans l'enclos de l'église. Pour ce qui est de la population, là aussi, il a vu beaucoup de changements. A ses débuts, Jean-Yves Ploubezrien "pure souche", connaissait tous les habitants et toutes les fermes. Et puis petit à petit la commune s'est étoffée avec l'arrivée de nouveaux résidents.

Jean-Yves a exercé sa fonction auprès des élus et de ses habitants avec rigueur et discrétion.



Suite à un contrat d'Avenir Emploi de trois ans sur la commune, Julien Le Bonniec, 29 ans, intègre les services techniques au pôle espaces verts, en remplacement de Jean-Yves Le Roux.

Chapelle de Kerfons

Comme chaque année, notre magnifique chapelle de Kerfons ouvre ses portes au public pendant la saison touristique. Face à une affluence régulière et relativement soutenue de visiteurs, les dates d'ouvertures ont été avancées :

La chapelle sera ouverte :

Le week-end de l'Ascension, de la Pentecôte, les dimanches 22 et 29 mai, les dimanches 5 et 12 juin : De 10h30 à 12h et de 14h à 18h30.

Puis comme les années précédentes :

Du 15 juin au 30 juin 2016 et du 15 au 30 septembre

JUIN

La chapelle est ouverte tous les jours sauf le mardi.

De 10h30 à 12h et de 14h à 18h (mercredi, jeudi)

De 10h30 à 12h et de 14h à 18h30 (vendredi, samedi, dimanche, lundi).

JUILLET et AOÛT : La chapelle est ouverte tous les jours :

De 10h à 13h et de 15h à 19h.



SEPTEMBRE :

Mêmes horaires que du 15 au 30 juin

Tout au long de la saison, des guides vous accueilleront et vous présenteront la chapelle :

En mai et juin : Alix Delhomme, Marguerite Zimmermann, Tugdual Kervoas.

En juillet : Bleuenn Jagain et Anaëlle Vandenbroucke

En août et septembre : Alexandre Jacob et Mathilde Loeuille.

Les tarifs restent inchangés, plein tarif : 2€, Tarif réduit : 1,50€ (pour les moins de 15 ans et les groupes >10 pers.)

L'entrée est gratuite pour les habitants de Ploubezre ainsi que pour les estivants en location sur la commune.

Cette année l'entrée de la chapelle a été aménagée pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

ALSH Centre aéré

le centre est ouvert à tous les enfants de Ploubezre. ils seront encadrés par une équipe d'animateurs qualifiés

- ouverture le jeudi 7 juillet à 7h30
- fermeture le vendredi 5 août à 18h30
- fermé le 15 juillet

3 camps d'été à la Roche Derrien : thème : Nature et sport (équitation+Kayak)

2 camps de 4 nuitées : du 18 au 22 juillet (CM1-CM2)
du 25 au 29 juillet (CE1-CE2)

1 camp de 3 nuitées : du 1er au 3 août (GS-CP)

Inscription à partir de juin auprès d'Yveline du service enfance jeunesse de la mairie.

Concours de Fleurissement

Comme chaque année le concours de fleurissement sera organisé avec la collaboration de la commune de Ploulec'h.

Le jury passera fin juin. Les candidats sont informés de son passage quelques jours avant.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie (02 96 47 15 51) jusqu'au 15 juin dans l'une des catégories suivantes :

- Maison avec jardin visible de la rue
- Parc et grand jardin
- Façade
- Potager

Alors, à vos binettes et serfouettes !!



Service enfance jeunesse

Mairie de Ploubezre - Place des anciens combattants
22300 Ploubezre

0296471551- Mail : animation@ploubezre.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h



Travaux de la commune

Travaux de mise en conformité pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite



Travaux de mise en sécurité pour l'accueil du public à la bibliothèque



Un nouvel agencement pour un meilleur accueil à la bibliothèque



Acquisition d'un camion polybenne Ampliroll



Coupe de bois à Coatilliau



Depuis quelques années, la commune est propriétaire du petit bois de Coatilliau (surface de moins d'1ha), situé en bordure du lotissement. Comme dans tous les bois et forêts, une gestion s'impose pour garantir la pérennité du boisement et la sécurité du site et de propriétés alentours.

Suite à la demande des riverains, nous avons décidé de faire une coupe de mise en sécurité de la lisière du bois. Les frênes, châtaigniers et hêtres qui la composaient avaient des dimensions importantes et pouvaient occasionner une gêne pour les propriétaires des jardins attenants.

Le marquage des bois a été réalisé en partenariat avec Christophe Guezou, un agent de l'ONF (Office National des Forêts). C'est l'entreprise Savéan qui s'est chargée du démontage et de l'abattage des bois vers l'intérieur de la forêt. Presque aucune branche n'est tombée dans les jardins. Savéan s'est aussi chargé de préparer les grumes de bois et de les mettre en tas à proximité de la route. L'ONF vendra ce bois à un scieur local pour le compte de la commune. Dans un arbre, tout doit être valorisé. Les grumes partent d'un côté, et reste ensuite les branches, valorisées en bois de chauffage. Elles ont donc été gardées en grandes longueurs, et c'est l'entreprise Sabot Débardage qui s'en est occupé. Sabot Débardage est une entreprise de buche-

ronnage et de débardage à cheval. Avec l'aide de leurs deux chevaux de trait, ils ont façonné et mis en ballot d'un stère le bois issu des branches des arbres coupés. 50 stères ont ainsi pu être proposées à la vente.

La vente a été réalisée le samedi 26 mars au prix de 55€ le stère. Tout a été vendu, principalement à des habitants de Ploubezre.

Maintenant que le chantier est presque terminé, reste à réaménager la lisière, et à recréer un petit chemin qui fait le tour du bois, pour lui redonner la vocation de promenade qu'il avait auparavant.



Un nouveau chemin de randonnée balisé sur Ploubezre !

Ploubezre est une commune très riche en patrimoine bâti et naturel, coincée entre le Léguer et le Min Ran ; les paysages sont très variés.

Pour les découvrir, quoi de mieux que la randonnée ? Plusieurs chemins sont déjà proposés, mais le Min Ran était jusque-là réservé aux connaisseurs, puisqu'aucune balade n'était référencée.

C'est pourquoi nous avons décidé de baliser une boucle d'environ 2h de marche, accessible à tous. Ce travail a été réalisé en partenariat avec Gael Le Fustec de LTC, et avec les propriétaires des terrains privés traversés par le chemin, et qui ont eu la gentillesse de bien vouloir laisser passer les marcheurs sur leur propriété.

La municipalité vous invite donc à venir découvrir ce nouveau chemin de randonnée le 19 juin 2016. Rendez-vous à 14h au croisement qui mène à Pen Ar Merdy, en haut de la côte située après le tunnel sous la voie SNCF. A l'issue de la balade, des rafraichissements seront servis. Venez nombreux !



Je préfère manger à la cantine Avec les copains et les copines...

Eh oui, il est bien loin le temps où nous jouions aux billes avec les petits pois à la cantine, les choses ont bien changé et heureusement quelque part...

La cantine est un moment de convivialité pour les enfants mais qui doit être cadré et accompagné pour le respect des uns et des autres. Or, malgré tous les efforts mis en place, il arrive parfois que ce moment devient insupportable pour les enfants et les adultes qui les encadrent.

Aussi, depuis quelques mois, une réflexion est menée avec le personnel du restaurant scolaire, les parents et les élus pour améliorer cette ambiance et rendre ce temps le plus agréable possible pour les enfants comme pour le personnel.

Une organisation rôdée mais perfectible.

La cantine scolaire de Ploubezre accueille chaque jour 235 enfants de 3 à 11 ans.

2 services sont organisés : Les enfants de la maternelle déjeunent à partir de 12h05.

Les 75 enfants sont accompagnés respectivement de leur ATSEM (Agent territorial de service en école maternelle), et du personnel de cuisine, et répartis sur des tables rondes de 8 places.

6 adultes les aident et les encouragent à manger les plats préparés en cuisine par Manu Desbois, le responsable de la cuisine, Gilles Even, Isabelle Gomès et Justine Dhont.

A 12h15, les enfants de CP et CE1 (environ 60 enfants) les rejoignent. Ils sont installés sur des tables rectangulaires par 6.

À 13h, les enfants de maternelle partent pour une sieste bien méritée.

Les enfants du 2^{ème} service (CE2, CM1 et CM2) profitent



pendant ce temps là de la récréation.

A 12h50, ils se rapprochent du restaurant scolaire pour déjeuner. Depuis la fin d'année scolaire 2014-2015, ils bénéficient d'une collation (pain) à 10h préparée par le personnel de cuisine, et distribuée par les enseignants.

Ils sont environ 100 enfants encadrés par 5 adultes, dont 4 toujours présents à leur côté et un personnel qui fera la navette entre la cuisine et la cantine.

Cette organisation en 2 services permet d'optimiser l'occupation des locaux et des équipements de cuisine. Les plus petits bénéficient d'une heure pour déjeuner et les plus grands de 50 minutes. Ainsi, ils prennent le temps d'apprécier les repas concoctés et, à l'issue du repas, aident au débarrassage de leurs couverts.

Lors du repas, les enfants se stimulent entre eux pour découvrir de nouvelles saveurs, pour discuter de leur quotidien comme le font les grands dans la même situation...

Penser qu'il s'agit d'un temps de repos est donc vite dit !

C'est un temps différent du temps de classe où l'on de-

mande à nos chers petits, écoute, concentration et travail... Aussi, Lors du repas, il ne faut pas s'étonner si le volume sonore dépasse parfois un niveau supportable surtout dans un milieu collectif comme un restaurant scolaire...

Toutes les cantines scolaires se trouvent confrontées à ces nuisances. Et chacune d'entre elles cherche des solutions pour parer à ces désagréments.

En effet, le personnel de cantine est soumis à des conditions de travail difficiles d'autant plus que le bruit augmente au fur et à mesure du service.

Les personnels utilisent de méthodes pour faire diminuer ce bruit :

Des mimes à reproduire dans le silence pour les plus petits

Des frappes dans les mains pour les plus grands.

Ces actions permettent de diminuer le bruit quelques minutes et puis...



Des solutions ont été mises en place, d'autres sont à venir :

Le plafond de la cantine a été rabaissé et isolé phoniquement, les travaux se sont achevés en avril 2015 par la pose de capteurs de son sur les murs de la cantine.

Les services ont été réorganisés (nov 2015) pour équilibrer les effectifs sur les 2 services.

Une réflexion avec le personnel de la cantine et du service enfance jeunesse est en cours pour se réapproprier le nouvel espace, suite à l'achat du nouveau mobilier de cantine.

Quelques parents délégués ont déjeuné à la cantine et ont fait une série de propositions pour améliorer la situation. Leur faisabilité a été étudiée lors de la commission « menus » du 15 décembre 2015.

Depuis plusieurs années, nombreux sont ceux qui réclament un cloisonnement de l'espace cantine des enfants de maternelle, de l'espace élémentaire. Cette option se révèle de plus en plus évidente, et une étude va être menée en ce sens par la mairie.

Soucieux d'améliorer les conditions de vie sur ce temps de repas, Le personnel de la cantine scolaire est parti en formation sur les vacances de février 2016, pour appréhender au mieux l'accompagnement des enfants.

De cette formation plusieurs pistes se sont dévoilées : comme réunir les enfants délégués de l'école élémentaire pour réfléchir aux actions à mener, ou encore désigner un responsable de table.

C'est le vivre ensemble que nous devons réhabiliter, le respect des uns et des autres.

Mais n'imaginons pas faire de ce temps du repas, un temps monastique...

Frelon asiatique

La destruction des nids – stratégie communale et intercommunale

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon asiatique s'est acclimaté en France et s'est fortement développé en nourrissant ses larves des insectes et notamment des abeilles. Cette espèce représente aujourd'hui une menace pour la biodiversité et pour l'apiculture, et a été classée « espèce exotique envahissante et nuisible ». La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de Frelon asiatique.

J'ai trouvé un nid.

Quelle est la marche à suivre ?

Si vous trouvez un nid, adressez-vous à votre mairie. Le **référént communal** se rendra sur place et s'assurera qu'il s'agit bien d'un nid de Frelon asiatique actif. Il remplira une **fiche d'intervention** et fera intervenir une entreprise spécialisée dans les plus brefs délais.

Contact : 02 96 47 15 51

Domaine public : interventions prises en charge par la commune.

Propriétés privées : la commune fera intervenir une entreprise spécialisée, avec l'accord du propriétaire, et refacturera à ce dernier la part à sa charge.

Lannion-Trégor Communauté participera en octroyant aux communes pour chaque destruction : 10 € par nid primaire (nid de petite taille n'abritant que quelques Frelons asiatiques), et 40 € par nid secondaire (nid de plus grande taille construit en hauteur et abritant un grand nombre d'individus).

Faut-il piéger ?

Le piégeage de printemps est à éviter. Cette espèce produit de très nombreuses femelles fondatrices (plus de 500 pour un gros nid), et le printemps est la période où la mortalité des fondatrices de frelons comme de guêpes est la plus élevée, en grande partie du fait de la compétition intervenant entre individus d'une même espèce. **Détruire certaines fondatrices à cette période est inefficace et puisqu'on ne fait que laisser la place à d'autres.** De plus, **il n'y a actuellement aucun piège réellement sélectif vis-à-vis du Frelon asiatique. On risque donc de piéger de nombreuses espèces** (y compris des espèces protégées ou des espèces pollinisatrices).

Une exception : le voisinage des ruches

Le piégeage est recommandé en cas d'attaque de Frelon asiatique sur un rucher **et uniquement dans ce cas**. Il faut poser des pièges les plus sélectifs possibles uniquement au niveau du rucher. Ceci permet de diminuer la pression de prédation et d'affaiblir les colonies de frelons proches du rucher. Ces pièges doivent être en général posés à partir du mois de juin et jusqu'à la fin de la saison de prédation (octobre à mi-novembre).

Un danger pour l'homme ?

Le Frelon asiatique n'est pas particulièrement agressif envers l'homme sauf si l'on se rapproche trop près des nids ou s'il se sent menacé. Une piqûre est douloureuse mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille (attention cependant aux personnes allergiques!).

INFOS PRATIQUES



Depuis le 1^{er} janvier 2015, 4 tonnes de textile ont été collectées sur la commune de PLOUBEZRE soit 1.09 kg/habitant

La collecte des textiles constitue une solution **adaptée et gratuite** pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables dans les territoires et apporte une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.

Rappel des points de collecte :

Déchèterie Ty ar C'hreyo



POINT INFO HABITAT

Permanence de la plateforme locale de rénovation de l'habitat :

Lannion : (point info habitat 21 rue Jean Savidan)

Lundi 9 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi 9 à 12h

Mercredi : 9 à 12h et 13h30 à 17h30

Jeudi : 9 à 12h et 13h30 à 17h30

Vendredi : 9 à 12h

Samedi : 10 à 12h

PIERRE LE BIGAUT



L'association La Pierre Le Bigaut, Mucoviscidose organise le 25 juin prochain sa 24^{ème} édition de l'épreuve cyclosporitive LA PLB MUCO au profit de la lutte contre la Mucoviscidose
Il faut rappeler que la PLB mucoviscidose a récolté plus de 501 000 € en 2015 dont 6123 € sur notre commune du fait de la pièce de théâtre présentée par la troupe de Jean-Paul Gourlay et de la vente de "sacs à café" des couturières

Cette année notre commune se situe sur l'itinéraire choisi pour 2016, Cette épreuve cyclosporitive et cyclotouriste attire environs 7000 amateurs de vélo dont la moitié doit traverser notre commune

entre 10h et 12h30 ce 25 juin ; Avec le passage du parcours de 135 Km partant de Callac venant de Kéraudy, via Rudunez, Kerveider, Kergus, pour se diriger vers Guirec avec une arrivée à Tonquédec.

L'ambiance sur le parcours et la sécurité sera assurée par des bénévoles 3500 dont une centaine pour Ploubezre avec la participation d'adhérents de plusieurs associations communales,

La municipalité souhaite voir un grand nombre de ploubezriens tout au long du parcours pour encourager les coureurs, participer aux animations qui seront proposées, à visiter les stands ou faire un don au profit de la lutte contre la mucoviscidose, sachant que le produit des ventes sera intégralement reversé à l'association.



AGENDA 2016

MAI

Samedi 28 et dimanche 29 : Pardon de Kerauzern : concours de boules au boulodrome (Amicale des Boulistes de Ploubezre)

Lundi 30 : ACTIMUT : de 15 h30 à 17h30

JUIN

Vendredi 10 : randonnées autour de Min Ran

Weekend du 11 : Fêtes patronales

Lundi 13: ACTIMUT : de 15 h30 à 17h30

Jeudi 16: Concours de belote - Club des Genêts d'Or"

Samedi 18 : Concert à 20h00 - La Ruche Artistique

Samedi 18 : Expo + portes ouvertes - La Ruche Artistique Salle des Sports

Lundi 20:ACTIMUT : de 15h30 à 17h30

Jeudi 23: Théâtre représentation à 18h30 - La Ruche Artistique

Vendredi 24 Théâtre représentation à 18h30 - La Ruche Artistique

Samedi 25: Repas fin d'année - USP

Dimanche 26: Kermesse de l'Amicale Laïque de Ploubezre

Lundi 27: ACTIMUT : de 15 h30 à 17h30

JUILLET

Vendredi 1^{er} et samedi 2 : Concert avec l'Ecole de Musique du Trégor à la chapelle de Kerfons

Lundi 4: ACTIMUT : de 15 h30 à 17h30

Mercredi 13 : Concert de DARDENNE 20h30, chapelle de Kerfons

AOÛT

Mardi 2: Festival Sabor Hispno-Americano

Dimanche 14 : Fest-noz Mignoned Kerfaoues, les amis de Kerfons. chapelle de Kerfons

SEPTEMBRE

Samedi 3 : forum des associations de 9h 30 à 12h30

Dimanche 11 : Vide Grenier place des Anciens Combattants - Association PLOUBZ'ANIM

Dimanche 11 : COURIR POUR LA VIE COURIR POUR CURIE

Dimanche 15 : Concours de belote -Club des Genêts d'Or

Samedi 24 septembre : Repas des Anciens)

OCTOBRE

Dimanche 9 : Repas Cécile Espoir

Samedi 15 : Repas Association Charlotte

Jeudi 20 : Concours de belote -Club des Genêts d'Or

NOVEMBRE

Vendredi 11 : Bébé Puces : Association PLOUBZ'ANIM

Dimanche 13 : Repas de l'Hospitalité Diocésaine

Jeudi 17 : Concours de belote -Club des Genêts d'Or

Samedi 19 : AG de l'ASELP

Dimanche 20 : AG + Repas des Genêts d'Or

Vendredi 30 : Soirée Téléthon)

DÉCEMBRE

Dimanche 4 décembre : Téléthon

Jeudi 15 : Concours de belote -Club des Genêts d'Or

Nouvelles activités / Obererezhioù nevez

MAEVA services



Maëva Potin, jeune femme de 28 ans, dynamique, originaire de Plaintel, vous propose maintenant sur Ploubezre, ses services d'aide au maintien à domicile.

Après quelques années d'employée commerciale, Mademoiselle Potin a acquis une expérience au sein des EPHAD de Guerlesquin, Plouaret, Loguivy Plougras. Elle a également travaillé au comité d'entraide de Lannion et Plouaret.

Sur Ploubezre depuis 4 ans, madame Potin vous propose une aide dans l'exécution des tâches d'entretien de la maison, aide à l'habillage, à la toilette, elle peut aussi aider à préparer des repas et faire des courses, ainsi qu'une aide à l'usage de l'informatique.

L'aide à domicile permet également l'entretien d'un contact et le maintien d'une ouverture sur le monde pour les personnes âgées isolées.

Les horaires des interventions se font en fonction des besoins des personnes.

Règlement possible en CESU (Chèque Emploi Service Universel).

MAEVA SERVICES : 06 78 01 00 76.

HAMON TAXI



Après huit années d'expériences chez un autre artisan taxi, Mr Hamon Guillaume, s'installe comme Artisan Taxi sur la commune de Ploubezre. Originaire de Ploumilliau, Mr Hamon a rejoint sa famille sur notre commune.

Avec sa licence tout transport, Mr Hamon vous propose le transport médical assis (Conventionné sécurité sociale), le transport de nuit (pour les sorties en discothèque, les mariages, ...). Les horaires des interventions se font en fonction des besoins des personnes.

Hamon Taxi : 06 12 73 10 06.

MECADOM 22

Patrick Barré, marié, un enfant, est installé à Ploubezre depuis 2006. C'est un mécanicien confirmé fort d'une expérience de 10 ans chez Citroën.

Il vient de créer son entreprise le 1^{er} avril 2016 et propose les réparations et l'entretien de votre véhicule à domicile (frein, échappement, vidange, entretien courant, ...)

Possibilité de gros travaux en atelier (distribution, embrayage, ...)

Véhicules toutes marques.

06-17-47-28-29 - Mecadom22@yahoo.fr.



LMN Carrelage

Pendant seize ans, Monsieur Nicolas Le Morvan, a travaillé dans des entreprises de la côte. A 33 ans, ce jeune papa de deux garçons Enzo et Noa, décide de lancer à son propre compte. Sur le secteur de Ploubezre, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, il travaille aussi bien le carrelage, la faïence, la pierre à coller, en intérieur comme en extérieur.

Nicolas Le Morvan : 06 11 95 04 52.



Associations / Kevredigezhioù

Amicale laïque

DESCRIPTION

L'association a plusieurs objectifs, celui de soutenir les écoles maternelle et élémentaire publiques de Ploubezre, en réalisant divers opérations pour récolter de l'argent pour qu'elles puissent proposer aux enfants des activités culturelles, d'éveils, des sorties scolaires, ou autres...



Mais l'amicale Laïque de Ploubezre c'est aussi une équipe qui souhaite augmenter ses membres en regroupant les amis des écoles publiques, les parents d'élèves, les anciens élèves, pour encore plus de convivialité, d'échange et de partage, ce qui est d'autant plus important que tous les membres du bureau sont démissionnaires pour l'année à venir, alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui s'investissent déjà au sein de l'association, sans les bénévoles nous ne pourrions rien faire !

ACTIVITE IMPORTANTE :

Tout au long de l'année nous proposons diverses opérations comme la vente de gâteaux (environ 1 fois par mois), la vente de chocolats et de sapins à l'époque de Noël, en décembre un spectacle de Noël avec un goûter offert par l'amicale, la tombola des rois en janvier, en février un goûter déguisé, en mars la vente de plants pour le potager etc....

L'opération à venir la plus importante de l'année est la kermesse des écoles, le 26 juin 2016, comme l'année dernière nous organiserons un repas champêtre juste avant la kermesse, le soleil et les bénévoles sont attendus pour que l'on fasse de ce rendez-vous incontournable un succès.

De plus, comme certains le savent déjà, cette année la course cycliste de la « Pierre le Bigaut » passe sur notre commune, l'ALP a voulu marquer l'évènement en participant à sa façon, en effet tous les bénéfices d'un stand de la kermesse seront reversés à l'association.

ASELP

DESSIN

Responsable et animatrice TAP : Jacqueline DENIS

date 1 mardi sur 2 18h30 à 20 h - 1^{er} cours : 1^{er} mardi du mois d'Octobre

lieu : longeur du CAREC

informations : niveau de pratique : débutant et confirmé. Il est enseigné les bases du dessin, observation, contraste, lumière,etc.

une journée plein air dite « peinture sur site » est programmée courant MAI

inscription lors du 1^{er} cours ou lors du «forum».



YOGA



La section Yoga de l'ASELP propose deux séances de pratique, d'une heure trente chacune : le lundi de 18h à 19h30 et le jeudi de 17h30 à 19h. Les cours sont assurés par Odile BONARD et Brigitte DAUPHAS. Chaque séance se divise en général en trois temps : un temps de recentrage et d'échauffement, un temps de pratique posturale durant lequel on effectue des postures de yoga, et un temps de relaxation.

Les adhérents, qui sont au nombre de 96 pour cette année, peuvent assister à un ou deux cours par semaine ; les adhésions sont alors adaptées au choix fait en début d'année.

En plus des pratiques du yoga, la section organise deux activités conviviales par an : la galette des rois en janvier, et un repas en fin d'année.

Comité de jumelage Lannion-Caerphilly/Ploubezre-Llanbradach

Jumelage : Les amis Gallois bichonnés...

22 ans que Ploubezre et Llanbradach sont jumelées et que des liens se sont tissés entre les Ploubezriens et les Gallois. Le temps fort de ce jumelage est le voyage effectué dans la ville jumelée. Cette année, les Ploubezriens se rendront au Pays de Galles du 22 au 27 juillet. Ce voyage est effectué conjointement avec les lannionais qui eux rendent visite aux gallois de Caerphilly. Cette année ce

sont près de 47 adultes et 7 enfants qui se rendront sur les terres galloises. La municipalité sera représentée par Gildas Nicolas, délégué au comité de jumelage. Nul doute que ce moment passé avec nos amis gallois sera un moment de grande convivialité.

Cyn bon hir (à bientôt en gallois)

Concours de boules

Au programme de ce séjour, de nombreuses activités ont été programmées par les membres du Comité de jumelage avec la visite du Cairn de Barnenez à Plouézoch, l'écomusée de Plouigneau, la visite de Locronan, d'une chocolaterie à Pleyben ainsi que l'enclos de cette même ville.

Le samedi matin, sur le boulodrome de Ploubezre, a eu

lieu la traditionnelle partie de boules avec la remise en jeu du trophée C.Collins que les Bretons ont su habilement conserver.

Après la soirée d'adieux aux Ursulines à Lannion, le prochain rendez-vous a été pris pour 2016 avec la visite des Trégorrois au Pays de Galles.



La Ruche Artistique



THEATRE

"Hôpital la Brousset bonjour !"

Pour sa première en décembre 2015, ce fut un grand succès pour la nouvelle troupe de théâtre adulte de notre association.

Nos acteurs ont joué "Hôpital la Brousset bonjour !" sous la direction de Marianne VINCENT (auteur et mise en scène).

La totalité des recettes a été reversée au profit du TELETHON.

Nous préparons déjà le prochain spectacle ! Nous espérons vous retrouver pour passer avec nous un moment de détente et de fous-rires !!!

Pratique : tous les Mardis 20h30 (Salle A.Paugam)

Site pour informations sur les activités de nos 320 adhérents.

<http://association-la-ruche-artistique-ploubezre.com/>



Club Cyclos

Le club cyclos et VTT de Ploubezre a repris ses activités en début d'année avec un effectif stable de 85 adhérents (27 femmes et 58 hommes).

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo dans un esprit convivial peuvent se joindre à nous. Les féminines se retrouvent tous les jeudis à 9h au bourg pour une balade de 35 à 50 km suivant la météo.

Les hommes sortent tous les mercredis à 9h pour des circuits de 60 à 70 km.

Le dimanche, les départs se font de 8h à 9h suivant les distances qui évoluent de 60 à 120 km suivant la saison, et ce en 3 groupes à allures distinctes.

Comme tous les ans le club va participer à toutes les concentrations à but humanitaire organisées par les clubs voisins.

Le principal rendez-vous est bien sûr la PLB dont un des circuits passe cette année par Ploubezre le 25 juin.

Nous organiserons notre concentration la « André Paugam » le dimanche 11 septembre.

Tous les 2 ans nous partons une semaine faire du vélo en montagne, cette année ce sera à Urrugne dans le pays basque du 21 au 28 mai.



Les Rederien Ploubêr – Trail des 2 Rives



Le 17 avril dernier, Ploubezre a accueilli la 9^{ème} édition du Trail des 2 Rives. Organisée par l'association de course à pieds Rederien Ploubêr, l'épreuve a rassemblé plus de 220 coureurs sur les 2 courses de 8,5 km et 18,5 km.

Pour cette édition, de nouveaux parcours étaient proposés faisant la part belle aux chemins et côtes escarpées de la commune, avec un départ donné devant la salle des sports André Paugam.

Sur le 18,5 km, ce sont Yoann Garault et Linda Tremel Choquer qui ont remporté la victoire dans leur catégorie en respectivement 1h13 et 1h34.

Quant à Yves Thomas et Charline Guinard, ils bouclaient la course de 8,5 km en 32mn et 43 mn.

Les Rederien Ploubêr tiennent à remercier tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de la course et contribué à la réussite de cette journée.



Merci également aux nombreux sponsors qui ont soutenu le club tout au long de l'année.

A l'année prochaine pour fêter les 10 ans du Trail des 2 Rives.

Renseignements sur les Rederien Ploubêr :

Web : <http://rederien.plouber.over-blog.com>

Mail : rederien.plouber@gmail.com

Ploub'Zanim

L'équipe se compose de 2 présidents : Casi et Ludivine

Trésorier : Véronique Marquer

Secrétaire : Janie Douane

Les manifestations prévues :

- Fête de Ploubezre, moules frites et 3 concerts parking de la poste du 10 au 12 juin.

- 9^{ème} vide grenier au bourg le dimanche 11 septembre.

- Le 11 novembre le bébé puce.

Les nouveaux bénévoles sont les bienvenus et les bonnes idées aussi !



Sur la photo il manque Jean-Pierre Mignon

15th Cavalry History Brittany Group

Notre assemblée Générale s'est tenue à Ploubezre le 17 janvier dernier.

Nous étions une quinzaine de membres à être présents à cette réunion qui a débutée par un moment de recueillement en mémoire de notre ancien Vice-Président, Guy Le Guillou qui nous a quitté durant l'année 2015.

Le Président Eric Boété a présenté le bilan moral de l'année écoulée qui a été approuvé à l'unanimité.

Le Trésorier Pierre Le Souder quant à lui, a présenté le bilan financier, bilan sain et positif, approuvé lui aussi à l'unanimité.

Les projets pour l'année sont :

-la Cérémonie du Memorial Day au cimetière Militaire Américain à St James le Dimanche 29 mai, Plélo fin Juillet, St Brieuc en Août, Lézardrieux en Août ; Loguivy de la Mer fin Août et aussi diverses cérémonies qui pourront s'ajouter au programme en cours d'année.

Le président a salué la venue d'un jeune, nouvel adhérent de Ploubezre.

Le conseil d'administration se compose de :

Président : Eric Boété

Vice-Président : Raymond Beauverger

Secrétaire : Céline Groisy

Trésorier : Pierre Le Souder

Historien : François Souquet

Administrateur : Jean-Claude Gouarin

Les porte-Drapeaux titulaires sont :

Drapeau Américain : Raymond Beauverger/Eric Boété

Drapeau du 15th Cavalry : Regiment : Eric et Jean Boété

Guidon du B Troop/15th Cavalry : Jean-Baptiste Jacob

L'assemblée générale s'est terminée par un excellent repas au restaurant « Comptoir Terre-Mer » à Lannion.



Association Mignoned Kerfaoues



L'association Mignoned Kerfaoues-les amis de Kerfons, a obtenu cette année le prix des « trophées de la vie locale » organisé par le Crédit Agricole. C'est Hervé Audigou, trésorier adjoint de l'association, qui s'est rendu à la remise du chèque de 300 €. Cette somme servira à réaliser des cartes postales qui seront en vente à la chapelle cet été. L'association a également en projet de subvenir au petit entretien de la chapelle (en accord avec la municipalité et les bâtiments de France) et de proposer des animations autour de la chapelle. Sont prévus pour cette saison trois concerts :

1^{er} et 2 en juillet, concert Dardenne et un fest-noz en acoustique le 14 août.

L'assemblée générale de l'association se tiendra le jeudi 26 mai prochain.

Toute personne intéressée par une adhésion à l'association est la bienvenue !

Contacts : Françoise Alain : 02 96 47 15 14

Jean-François Goaziou : 02 96 47 19 03

Amicale Bouliste de Ploubezre

QUI CONTACTER ?

Siège social : Mairie

Contact : Alain DANIEL

N° téléphone : 06 09 77 94 15

BUREAU

Président : Alain DANIEL

Vice Président : François L'Hervé

Secrétaire : Alain DANIEL

Adjointe : Fabienne L'Hervé

Trésorier : Vincent JOSSE

Adjointe : Anne Marie LE FOLL

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

Lieux : Boulodrome rue du stade et les allées couvertes au bourg

Dates : Les concours ont lieu au mois d'Avril et Mai au boulodrome et en Juin au bourg pour le pardon.



Concours des enfants et remise des prix au mois d'août.

Le mot de l'opposition Ger an tu-enep

Ploubezre navigue sans cap !

Dans le mini-Kelou de janvier 2016, nous terminions notre mini-article par : « **Que nous réserve Mme la maire ?** » Force est de constater que deux mois plus tard, au moment des orientations budgétaires : **RIEN !** Tel est le constat du Conseil municipal du 26 février.

Pour Ploubezre, cela devait être une opportunité de débattre tous ensemble sur les grands choix pour la commune. Hélas, Mme la maire s'est limitée à présenter une analyse financière montrant une nouvelle fois la bonne santé financière de la commune et les capacités de manœuvre dont elle a héritée. La ZAC, véritable levier de développement urbain générateur de recettes fiscales nouvelles pour financer des projets et des services pour les Ploubezriens, est présentée comme un « boulet » et pourtant, grâce elle, notre commune est une des rares à voir ses dotations de l'Etat croître en 2015. Mais la ZAC est stoppée depuis 2 ans et aucun nouveau lotissement communal ou privé ne démarre en dehors d'opération sociale ! La dynamique de construction est « cassée » et cela se ressent déjà sur la vitalité du bourg mais aussi sur les écoles ...

Un débat d'orientation aurait permis de connaître notamment les intentions de Mme la maire sur :

- l'achèvement des aménagements du lotissement « François Le Guilloux » préfinancé par les résidents : trottoirs, éclairage

public, revêtement... A moins que la municipalité n'ait fait le choix de retarder ces travaux au prétexte facile que les logements sociaux et derniers lots ne sont pas vendus. Les résidents patienteront ?

- l'aménagement sécuritaire tant attendu du parking des écoles et du CAREC que nous avons programmé avec la réfection de l'éclairage public de 2013 dès l'achèvement du raccordement du Gaz. Faudra-t-il supporter un nouveau bourbier l'hiver prochain et attendre un accident ?
 - l'avenir du pôle St Louis abandonné au profit de travaux dispendieux d'accessibilité au CAREC alors qu'une bibliothèque neuve et de plein pied était plus judicieuse.
 - La pertinence de l'acquisition et de la restauration interminable de la maison du vieux tonneau à Kéranroux, pour quel usage et à quel coût ? Est-ce le rôle des services techniques d'effectuer des travaux de cette ampleur ? Les artisans apprécieront !
- L'absence de débat au Conseil Municipal dénote un manque d'ambition de la majorité pour la commune, voire qu'elle navigue sans cap...

**Les élus de l'opposition municipale
gauche.cmploubezre@gmail.com**

Agriculteurs en difficulté
Ne Restez pas seul

CONTACTEZ

CHAMBRE D'AGRICULTURE
02 96 79 00 15
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00
celia@cc22.vale@ccote-d-armor.chambagri.fr

MSA D'ARMORIQUE
02 96 75 91 74
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00

AGRI ECOUTE
06 69 35 20 19
24 H sur 24

SOLIDARITE PAYSANS
02 96 78 07 21
Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
a21-cotes-armor@solidaritepaysans.org

AGIR
02 96 79 22 83
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00
agir@ciarc-philo@orange.fr

Aquaorqm Bien-être

Cours au Pôle Médical de Ploubezre

Cours de 1 heure

- Le Lundi de 9h à 19h
- Le Jeudi de 9h à 15h
- Le Samedi de 9h à 13h

sur RÉSERVATION
au 06 15 84 75 51

→ Etirements
→ Renforcement musculaire
→ Travail Postural
→ Relaxation

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Aqua-Bilge

10€ la séance
Piscine à 33°C

Pôle Médical et Paramédical
2 rue François Tonpuu-Prigent 22300 PLOUBEZRE

Mary Villieu
BEAUTE ESTHETIQUE

vous accueille à son domicile (uniquement sur RDV) pour vos épilations, vos soins esthétiques du visage et massages de bien-être exclusivement réservés aux femmes.

06 85 72 26 24 - (02 96 37 51 20) - maryvillieu@gmail.com
28 résidence de Kéranroux - 22300 Ploubezre

L'essentiel des Conseils Municipaux

Ar pep brassañ eus kuzulioù ar gumun

Conseil Municipal du 13 novembre 2015

1) **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le courrier de Monsieur le

Préfet en date du 13 octobre 2015 par lequel il consulte l'ensemble des assemblées municipales pour avis sur le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Elle précise que l'objectif du projet annoncé par Monsieur le Préfet est double, savoir :

- « ... réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents » ;
- « ... la rationalisation des syndicats ... »

Madame le Maire propose alors de « ... donner un avis favorable sur le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor car nous voulons rester ouverts à un territoire qui nous semble pertinent. Cependant nous déplorons que les communes concernées n'aient pu se prononcer au préalable. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable sur le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor qui lui est soumis.

2) **Affaires communautaires : Transferts de compétences :**

A) **Echange introductif :**

Madame LE CARLUER présente le projet de transfert de la compétence « Enseignement de la musique » et indique que la dissolution de l'EMT (Syndicat existant dans le périmètre de LTC et composé de trois communes : Lannion, Perros Guirec et Saint Quay Perros) s'impose.

Puis Mme LE CARLUER précise le mode de financement du transfert, relevant notamment que la commune de Ploubezre se verrait imputer un montant de 7 450 € contre 900 € calculés effectivement en cotisation à la Ruhe. Elle relève aussi que LTC se propose de mutualiser un montant de 57 869 € en déduction des retenues sur attributions de Compensation des communes de Lannion, Perros et Saint Quay Perros, en les répercutant sur d'autres communes.

Suit un débat au cours duquel est évoquée la clause de revoyure et de son enjeu sur la sincérité de ce qui serait effectivement imputé aux communes. Mme le Maire insiste alors sur la question du coût du transfert, qui ici est déconnectée de la charge effectivement transférée, ce qui lui

paraît illégal et inadmissible.

Suite à ce débat, Madame le Maire propose à l'assemblée de passer au vote, en détaillant les attendus qu'elle souhaite voir ajoutés au texte proposé par LTC.

B) **Transfert de la compétence « Enseignement de la musique », CLECT du 03/09/2015 :**

Sur proposition de Madame le Maire, qui indique qu'elle est favorable au transfert de la compétence au coût réel (comme le veut le principe général de calcul des AC), modulé ensuite du coût des services apportés par la nouvelle organisation, à répartir entre les communes bénéficiaire et LTC ;

Le Conseil Municipal déclare, par 16 pour, 5 contre (Mesdames CHAUVEL et PERRIN et Messieurs LE MANAC'H, MASSE, MENUU) et 2 abstentions (Monsieur VANGHENT et sa procuration de Mme LE MAU) :

Refuser les modalités financières du transfert de compétence « Enseignement de la musique » suivant l'avis de la CLECT en date du 3 septembre 2015 tel que présenté en annexe.

Autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

C) **Approbation du transfert de la compétence « Abattoir », CLECT du 03/09/2015.**

D) **Approbation du transfert de la compétence « Maison de la Pêche », CLECT du 03/09/2015.**

3) **Affaires communautaires : Schéma de mutualisation :**

A) **Présentation et débat :**

Madame le Maire rappelle que les documents proposés par LTC ont été transmis à chaque membre de l'assemblée et indique que le schéma de mutualisation se ferait par pôles avec la possibilité pour chaque commune d'adhérer ou non à la démarche et aussi la possibilité de travailler sur d'autres actions que celles proposées au titre du schéma communautaire.

Au cours de l'échange préalable, les élus observent que des mutualisations existent déjà, notamment pour le portage de repas, la crèche, le RAM, ..., contrairement à ce que pose le document de LTC.

B) **Décision :**

Sur proposition de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, par 22 voix pour, Monsieur LE FOLL s'abstenant :

Emet : un avis favorable sur le projet de rapport du schéma de mutualisation.

Conseil Municipal du 11 décembre 2015

1) **Tarif 2016**

A) **Débat :**

Madame LE CARLUER fait part à l'assemblée de la proposition de la Commission des Finances de faire évoluer les tarifs sur la base d'un taux de 1 %, étant rappelé que ce chiffre de revalorisation ne s'applique pas à certains tarifs (Publicité du Kélou, tarifs de cantine et garderie - déjà reval-

orisés, Eau - tarif calculé sur un équilibre budgétaire, Chapelle de Kerfons, ...).

B) **Décisions :**

Le Conseil Municipal prend acte, pour mémoire, des tarifs déjà décidés lors du Conseil de juin 2015 et qui restent applicables pour l'année scolaire :

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, adopte

le tarif proposé et décide de son application sur la période allant du 1/9/2015 au 31/8/2016.

Par ailleurs, l'assemblée décide de mettre en place dès le 1^{er} juillet le forfait de 3, 4 ou 5 jours.

Tarifs de l'eau :

Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal décide de maintenir ses tarifs tels que délibérés en séance du 10 décembre 2010 ;

Puis, Madame LE CARLUER rappelle au Conseil Municipal la résolution de la Commission des finances de ne plus présenter qu'un tarif en base 2002 actualisé sur un coefficient qui, seul, serait discuté chaque année et remet un document de synthèse tel qu'arrêté en Commission des finances et calculé sur la base d'une augmentation du tarif de 1,00 %.

Après examen, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

Cimetière - creusement de fosses :

Fosse normale	133 € TTC
Fosse sur creusée	160 € TTC
Fosse enfant	53 € TTC
Caveau	ouverture = 133 € TTC
Réduction de corps	67 € TTC

Cimetière - Concessions :

(La concession est donnée pour une emprise de 2,00 X 1,10 m)

Concession de 15 ans	133 €
Concession de 30 ans	240 €
Concession de 50 ans	439 €
Columbarium:	ouverture = 67 € TTC
Concession de 15 ans	240 €

Jardin du souvenir :

(Ouverture, Fourniture et pose de la plaque nominative)
[plaque posée pour 15 ans] = 109 € TTC

Concession pour tombes cinéraires : ouverture = 67 € TTC

(La concession est donnée pour une emprise de 0,70 X 0,80 m et 4 urnes cinéraires au plus)

Concession de 15 ans	240 €
Concession de 30 ans	348 €
Concession de 50 ans	546 €
Taxe d'inhumation :	= 67 €

Le Conseil Municipal adopte ensuite à l'unanimité les tarifs suivants :

Utilisation de la salle de gymnastique (salle A PAUGAM)

122 € / trimestre (pour séance (sous réserve d'accord express) hebdomadaire de moins de 2 heures)

Droits de place 4 €

Appliqué au forfait, par journée

Installation occasionnelle 75 € pour la journée

Occupation semi-permanente par les terrasses des bars (20 m²) 39 € par an

Busages (sous réserve d'accord de la Commission voirie avec 6 Mètres minimum)

Jusqu'au Diamètre 0,30 m 69 € le M linéaire

Photocopie Noir & Blanc, 0,30 € la page A4

Photocopie Noir & Blanc, tarif réglementé (CADA), 0,18 € la page A4

(Facturation de travaux d'intérêt public uniquement) :

Main d'œuvre municipale 34 € / Heure

Main d'œuvre avec Tracto-Pelle 85 € / Heure

Débroussaillages d'office 0,41 € le m² (Manuel)
0,21 € le m² (Mécanique)

Repas des anciens 21 €

Entrée à la chapelle de Kerfons :

Tarif A 2 € par personne de plus de 12 ans

Tarif B 1,5 € par personne, pour groupes (à partir de 15 personnes), chômeurs et étudiants

Publicités dans le Kélou

(application pour 1 année de publication) :

1/18 ^{ème} de page	75 €
1/9 ^{ème} de page	140 €
1/3 de page	300 €
1/2 page	400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le tarif proposé. Puis il examine les tarifs du CAREC :

Location du CAREC	2016		
Manifestation	Commune	Extérieurs (Voir*)	
BALS			
Entrée gratuite (Consommation au tarif normal)	133€	533€	
	266€ +113€	En Après midi (Bal, Thé dansant, Fest deiz) Option repas (carte = ou < 15 €)	
REPAS			
Repas de famille & assimilés (communions, baptêmes, ...); Type repas complet	<= 100	> 100	<= 100 > 100
repas de midi (8h - 20 h), ou repas du soir (14 h- 8 h)	266€	380€	380 513
* Option "Avant", sans repas selon possibilité à la remise des clefs (depuis 14 h à J-1 ou 8 h à J)	+73€	+73€	+81€ +81€
repas de midi et repas du soir	380	493	508 646
* de 14 h (J-1) à 8 h (J+1)	+113€	+113€	+125€ +125€
* Option "retour" (à la réservation); salle disponible de 14 h (J-1) jusqu'à 18 h (J+1)			
Mariages			
Remise des clefs de 14 h à J - 1 jusqu'à 18 h à J + 1	650 €	739 €	
Réveillons et assimilés		739 €	
Repas d'association : J de 8h à 20h ou de 14h à J à 8h à J+1			
Gratuit (et sans recette par ailleurs)	133 €	513 €	
Option retour suivant disponibilité à la remise de clefs	+113 €	+125	
carte < 15 € (ou avec recette)	266 €	513 €	
Option retour suivant disponibilité à la remise des clefs (de 14 h à J à 18 h à J+1)	+113 €	+125 €	
Carte > ou = 15 €	380 €	513 €	
Option retour suivant disponibilité à la remise des clefs	+113 €	+125 €	
Dîners débats; Banquets d'entreprises, ... de 8 h à 20 h ou de 14 h à J à 8 h à J + 1			
<= 200 convives	380 €	646 €	
> 200 Convives	493 €	779 €	
Vin d'Honneur (et assimilés) (Exclus juin, juillet et août et week-end prolongé : et toujours sous réserve d'accord au cas par cas)			
Particulier	133 €	266 €	
Association	0	/	
Vaisselle			
*Couvert ordinaire (gratuit pour associations)	0,48 €		
*Couvert de base (1 verre, 1 assiette, 1 fourchette, 1 grande cuillère, 1 petite cuillère, 1 couteau	0,69 €		
* Couvert complet (4 verres, 4 assiettes, 1 fourchette, 1 grande cuillère, 1 petite cuillère, 1 couteau	0,96 €		
Séances récréatives (+ concours, tournois) (sono comprise)			
Gratuite (et sans recette par ailleurs) (suivant la disponibilité 1 mois avant réservation pour les extérieurs)	0	513 €	
<= 6 € / entrée (y compris soirée Loto)	173 €	513 €	
> 6 €	246 €	513 €	
Arbre de Noël voir éventuellement au cas par cas	0	346 €	
Expositions Tarif et durée défini en municipalité / cas			
Avec ventes	340 €	340 €	
Sans Vente	Gratuit	Exclus	
Réunions (sous réserve d'accord au cas par cas), avec Sono			
1/3 de la salle	gratuit	113 €	
2/3 de la salle		173 €	
100% de la salle		266 €	
Sono			
Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Chauffage (par jour – gratuit pour les associations communales)			
		93 €	
Sous-sol (soirées privées)			
33 €	exclus		
Salle Marie CURIE: (sous réserve d'accord au cas par cas)			
1 repas (uniquement repas froids)	146 €	exclus	
2 repas – midi & soir (uniquement repas froids)	246 €		
Option retour selon disponibilité à la remise des clefs	73 €		
Vin d'honneur ou soupe à l'oignon ... (Particuliers)	73 €	113 €	
Vin d'honneur ou soupe à l'oignon ... (Soirée de classes)	0	exclus	
Longère avec cuisine (Repas privés, sous réserve d'accord explicite)	Voir les conditions de la salle CURIE		
Location de matériel : (l'unité)			
1) Table	6 €	exclus	
2) Banc	2 €		
3) Forfait Transport bancs et tables (sous réserve d'accord)	73 €		
4) Verres ordinaires (12)	2 €		

Taxe de séjour :

Madame LE CARLUER rappelle que ce tarif a été institué au 1^{er} avril 2008, dans le cadre d'une politique concertée au sein de LTA, pour un pôle regroupant les communes de Lannion, Ploubezre, Ploulec'h et Rospez. Pour l'année 2016, considérant qu'aucune directive collective n'est avancée pour faire évoluer le tarif, il est proposé de reconduire les tarifs antérieurs, soit :

La période de perception s'applique du 1^{er} avril au 30 septembre ;

Les exonérations concernent :

- Les personnes visées à l'article L 2333-31-32-34 du CGCL ;
- Les enfants de moins de 18 ans ;
- Les étudiants durant l'année scolaire ;
- Les nuitées d'un montant inférieur à 25 €

	Tarifs au 1/01/2015	Tarifs au 01/01/2016
Hôtels		
- non classés	0.40 €	0.40 €
- 1*	0.50 €	0.50 €
- 2*	0.60 €	0.60 €
- 3*	0.85 €	0.85 €
- 4*	1.30 €	1.30 €
Campings		
- 1* et 2*	0.20 €	0.20 €
- 3* et 4*	0.30 €	0.30 €
Gîtes ruraux et meublés		
- non classés	0.40 €	0.40 €
- 1*	0.50 €	0.50 €
- 2*	0.60 €	0.60 €
- 3*	0.85 €	0.85 €
4* et 5*	1.30 €	1.30 €
Chambres d'hôtes	0.60 €	0.60 €
Centres de vacances	Exonérés	Exonérés

2) Affaires communautaires - Transfert du « financement du contingent d'incendie et de secours » à LTC : Propos introductif :

A la demande de Madame le Maire, Madame LE CARLUER fait part à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, il est proposé que la compétence « Financement du contingent d'incendie et de secours » soit transférée à la Communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor.

Madame le Maire indique que, si elle n'est pas opposée au principe de l'opération de transfert à LTC, elle est opposée à la façon de procéder, qui ne respecte pas les règles des transferts de compétences, un transfert de compétence devant se faire à charges constatées. Elle précise aussi que deux aspects sont présents dans l'évolution des charges :

- l'évolution annuelle correspondant à l'évolution des coûts, et qui n'est pas l'objet de son opposition de principe ;
- l'évolution du mode de calcul, initiée à la demande de communes pouvant y trouver un intérêt particulier, ce qui constitue un détournement de l'esprit du transfert, et qui fait l'objet de son opposition de principe.

Décisions de Transfert du « financement du contingent d'incendie et de secours » à LTC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVEL et PERRIN, Mr LE MANAC'H ainsi que leurs procurations)

Considérant que la contribution est en constante évolution, le transfert à Lannion-Trégor Communauté constituerait une stabilisation de charges s'il était effectué selon la règle de droit, c'est-à-dire à montant figé;

Accepte le transfert d'une nouvelle compétence facultative, à savoir le financement du contingent d'incendie et de secours, à compter du 1^{er} janvier 2016, sous réserve de figer la participation de la commune de Ploubezre au montant versé en 2015 soit 50 878,96 € ;

Prend acte du fait que ledit transfert de compétence prendra effet à la date de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la communauté d'agglomération.

Demande à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor de bien vouloir prendre l'arrêté modificatif des statuts après délibérations concordantes des communes.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PLU Intercommunal (PLUi) :

Madame le Maire prend alors la parole, pour échanger sur le projet de PLUi que LTC se propose d'étudier.

Elle observe alors que les derniers projets de transferts (enseignement de la musique, SDIS, ...) posent profondément

la question de la sincérité et du bon équilibre des transferts financiers.

3) Prolongation du réseau GRDF vers le Roscoq :

Madame le Maire présente le projet de BSB de réhabilitation thermique de 17 logements sociaux au lotissement de Roscoq. A cet effet, une extension du réseau gaz est envisagée depuis la rue Jean Marie LE FOLL pour desservir ces 17 logements ainsi que les 12 autres logements actuellement chauffés au GPL. L'extension du réseau sera entièrement pris en charge par GRDF, la société BSB et deux particuliers intéressés. Les travaux seraient effectués sous trottoir et leur réfection intégrale est comprise dans le montant des travaux.

4) Nom de rue :

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée de l'intérêt d'attribuer rapidement un nom de rue à la voirie desservant le lotissement dit des « Lillas » et indique que la Commission Urbanisme du 19 novembre dernier a décidé de proposer le nom de « Rue Jean Marie ALLAIN ». Monsieur NICOLAS rappelle aussi que Jean Marie ALLAIN a été Maire de Ploubezre de 1929 à 1942. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la dénomination « rue Jean Marie ALLAIN ».

5) Dossiers d'Ad'AP communaux :

A) Propos introductif :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune était propriétaire d'Etablissement Recevant du Public (ERP) ou d'installations ouvertes au public considérées non accessibles aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2014.

la Commission Travaux du 1^{er} septembre 2015 avait fixé des priorités d'aménagement et programmé les travaux sur six années pour un coût total des de 238 000 € HT réparti comme suit :

- 124 000 € déjà affectés à la mise en accessibilité de la bibliothèque du CAREC + 3 000 € d'éclairage ;
- 27 900 € au groupe scolaire ;
- 36 615 € à la salle des sports ;
- 21 740 € à la mairie ;
- 22 700 € à l'Eglise Saint Pierre et chapelles ;
- 2 000 € au cabinet médical ;

B) Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 contre.

6) Affaires diverses

* Résultat de la consultation pour les travaux au CAREC :

	Attributaires	Offres HT	Estimations
Lot 01 : Gros-Ceuvre	LABBE	29 990,00 €	27 000,00 €
Lot 02 : Couverture Ardoise	LE ROUX	3 725,00 €	4 500,00 €
Lot 03 : Menuiseries Aluminium	RAUB	3 615,63 €	5 000,00 €
Lot 04 : Menuiserie bois / Charpente	LE CAM	10 879,87 €	13 500,00 €
Lot 05 : Cloisons sèches	CARN	8 426,92 €	13 500,00 €
Lot 06 : Métallerie	ARCOM	12 675,00 €	12 000,00 €
Lot 07 : Peintures	LE GUEN	8 230,00 €	6 000,00 €
Lot 08 : Revêtements de sol	SARPIC	12 506,12 €	7 500,00 €
Lot 09 : Electricité	ETR	7 161,68 €	10 000,00 €
Lot 10 : Plomberie / Sanitaires	FMO	2 099,92 €	2 000,00 €
Lot 11 : Elévateur	PA AUTOMATISME	18 250,00 €	23 000,00 €
	TOTAL	117 560,14 €	124 000,00 €

* Plans de Ploubezre :

Madame Françoise ALLAIN présente le nouveau plan de Ploubezre, et rappelle alors que ce plan a été conçu par la Commission information en coopération avec l'entreprise EdiPublic et des annonceurs privés. Elle en remet un exemplaire à chacun des membres de l'assemblée, et précise qu'une réception officielle du plan est prévue le vendredi 18 décembre 2015 prochain, avec la participation des acteurs de ce projet. En conséquence, elle invite les membres du Conseil Municipal à y participer.



Conseil Municipal du 26 février 2016

1) Installation d'un nouveau Conseiller Municipal :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que Madame LE MAU a souhaité démissionner pour des raisons personnelles démission acceptée par Madame le Sous-Préfet de Lannion sous la forme d'un courrier en date du 12 février 2016. Mme Marie Cécile OGER est installée dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

2) Remplacement d'un adjoint :

Candidats aux fonctions d'adjoint au Maire :

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai pour le dépôt, auprès du maire, des candidatures aux fonctions d'adjoint au Maire. Elle propose le nom de Madame Françoise ALLAIN.

A l'issue de ce délai, Monsieur LE MANAC'H ayant indiqué que l'opposition ne présenterait pas de candidat et relevé qu'il a apprécié le travail de Madame ALLAIN au sein du CCAS, le Maire a constaté que seule la candidature de Madame Françoise ALLAIN à la fonction de 3^{ème} adjoint au maire avait été présentée.

Résultats du premier tour de scrutin :

Candidat : ALLAIN Françoise

Suffrages obtenus : 16

3) Nouveau délégué au CCAS :

A/ Délégués du Conseil Municipal au CCAS :

- Marie Cécile OGER

Les votes suivants sont comptabilisés :

Marie Cécile OGER : 16 - abstentions : 6

En conséquence, le nouveau délégué de l'assemblée au sein du **Centre Communal d'Action Sociale** est :

- Marie Cécile OGER

4) Complément des Commissions :

Madame le Maire propose ensuite à l'assemblée de pourvoir au remplacement de Madame LE MAU dans les commissions.

Commission Petite enfance, Affaires scolaires et Péri-scolaires :

Vice-Président, 2^{ème} Adjoint : Catherine GOAZIOU ;

Frédéric LE FOLL, Marie Cécile OGER, David BLANCHARD, Rozenn LISSILLOUR MENGUY, Virginie CHAUVEL (Suppléant : Michel LE MANAC'H).

Commission Personnes Agées, Solidarité et Affaires Sociales :

Vice-Président, 3^{ème} Adjoint : Françoise ALLAIN

Marie Odile ROLLAND, Catherine GOAZIOU, Marie Cécile OGER, Rozenn LISSILLOUR MENGUY, Louis JEGOU, Gabrielle

PERRIN et Michel LE MANAC'H.

Commission Finances :

Vice-Président, 4^{ème} Adjoint : Marie Pierre LE CARLUER ;

Ensemble des Maire, Adjoint, Conseillers Municipaux délégués, ainsi que Jean François GOAZIOU et Jérôme MASSE (Suppléant : Gabrielle PERRIN).

Par ailleurs, l'assemblée décide de désigner Madame Armèle ROBIN-DIOT en qualité de délégué auprès de l'Office de la langue Bretonne.

5) Subventions 2015 :

Madame LE CARLUER rappelle que les propositions de subventions sont faites au vu d'un document type d'information sur l'activité de l'association ou d'un bilan circonstancié. Madame LE CARLUER indique que l'enveloppe globale proposée par la Commission Finances a diminué, mais qu'il convient de considérer que la subvention à « La ruche artistique » a baissé de 900 € du fait de la prise de compétence « enseignement de la musique » par LTC. Son coût global n'a donc pas baissé. Par ailleurs, elle indique que l'association « Les genêts d'or » a demandé une subvention de 300 € contre 350 € l'an passé, que la Commission des finances propose de réévaluer la subvention à l'« ASP » de 750 € à 950 € car cette association s'occupe de nombreux enfants, que l'association « Charlotte » comme celle des « Amis de la chapelle de Kerfons » sont proposées pour la première fois à l'attribution d'une subvention. Pour les associations extra communales, Madame LE CARLUER indique que la Commission a décidé de ne pas reconduire la subvention de deux associations, considérant que LTC avait pris l'initiative de les financer et que le principe général est de ne pas doubler les subventions Commune/Intercommunalité ! Il s'agit de l'occurrence de « La Pierre LE BIGAUT » et de la « Maison de la Solidarité du Pays de Lannion ». Par ailleurs, l'association « Lannion Judo-Club », qui accueille beaucoup d'enfants, notamment de Ploubezre, se voit proposée pour une subvention de 100 €.

6) REDADEG :

Le Conseil Municipal, après un échange spécifique sur l'allocation des fonds et les usages liés à l'opération, décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 200 € à l'association REDADEG à l'occasion de son passage sur la commune de Ploubezre prochainement.

7) Amis de Kerfons :

Madame ALLAIN et Monsieur GOAZIOU s'étant retirés de la table des débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de **100 €** et une **subvention exceptionnelle de 105 €** à l'association des amis de la chapelle de Kerfons, de Ploubezre.



Madame Allain et Mme Oger

8) Autres associations :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes.

Associations	Vote 2015	Vote 2016
U. S. Ploubezre	2 800	2 800
Club du 3' âge (Les Genets d'Or)	350	300
U N C Section Locale de Ploubezre	250	250
Amicale Laique	2 000	2 000
Mutuelle coups durs	250	250
Min Ran	250	250
Anciens Résistants et Maquisards du Secteur Nord I	100	100
Foot Salle Ploubezre (FSP)	200	200
Trégor Hand Ball	800	800
La ruche artistique	2 600	1 700
ASP22	750	900
Charlotte		200
Secours Populaire	250	250
Opération Courir pour la vie (Institut CURIE)	450	450
Papillons Blancs (ADAPEI 22)	80	80
Association des Paralysés de France	80	80
Secours Populaire	250	250
Téléthon / AFM (Association Locale du ...)	80	80
Association des donneurs de sang b. du Léguer	80	80
A C Trégor	155	200
Un enfant, une famille Bretonne	100	100
Cécile Espoir (en 2000, 150 €)	200	200
JALMALV	80	80
Pupilles de l'Education Nationale	80	80
15 ^{ème} de cavalerie	200	200
Souvenir Français	80	80
Trisomie 21	200	200
Rêve de clown	100	100
Lannion Judo club		100
Crédits de subventions exceptionnelles :	500	500
Comité de jumelage Llanbradach Ploubezre	550	550
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	7 478	

9) Débat d'orientation budgétaire :

Madame LE CARLUER indique que les communes de plus de 3 500 habitants doivent aussi organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Par ailleurs elle précise que ce DOB n'est pas suivi d'un vote, le Procès-Verbal de l'assemblée devant prendre simplement acte de sa tenue.

Madame LE CARLUER présente d'abord les budgets annexes (Eau, Pôle Médical, ZAC, CCAS) :

Le **budget du pôle** est déficitaire de ~20 000 € par an ce qui suppose une subvention d'équilibre du budget princi-

pal à cette hauteur ;

Le **budget de la ZAC** est construit sur une opération de long terme soumise à la TVA. Madame LE CARLUER observe que ce budget supporte un lotissement communal, 27 logements sociaux pour un coût estimé de 190 000 € (soit un coût moyen estimé de ~7 000 € / logement). Par ailleurs le lotissement F. LE GUILLOUX est en cours d'achèvement (restent 2 lots à vendre) et supportera aussi 9 logements sociaux ;

Elle observe qu'un prêt de 500 000 € a été remboursé en 2015 mais qu'il reste un prêt de 1 200 000 € à rembourser au 3^e trimestre 2016. Elle indique aussi que CRCA lui a fait connaître le risque que son Conseil d'Administration refuse le renouvellement de ce prêt « in fine ». Deux solutions sont alors envisageables : 1 la consolidation, ce qui conduirait à une annuité supérieure à ~91 000 € 2 le pool bancaire avec conclusion de deux prêts « in fine » avec deux organismes prêteurs différents, solution plus adaptée.

Pour le **Budget de l'eau**, Madame LE CARLUER observe que celui-ci doit s'équilibrer éventuellement par ajustement de son tarif. Cependant, les dépenses prévisionnelles de courts termes ne laissent pas supposer qu'un tel ajustement serait nécessaire. En conséquence, il convient qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement soit réalisé

Le **Budget du CCAS**, n'est pas voté par l'assemblée, mais il prend en charge des dépenses pour un montant supérieur à ses propres ressources et le budget général doit assumer un abondement de l'ordre de 5 000 € annuel depuis la mise en place du service de portage de repas à domicile. Après ce premier examen des budgets annexes, l'assemblée poursuit sur le budget principal où Mme LE CARLUER observe :

- Que la **fiscalité** produit des recettes inférieures à la moyenne de la strate démographique de la commune
- Que la **dette communale** aura baissé de l'ordre de 110 000 € d'annuité à horizon 2020. Mme LE CARLUER met cette dette en perspective avec celle de la ZAC en indiquant que la baisse de l'annuité correspond à l'ordre de grandeur du risque de dette lié à la ZAC (91 000 €). Que **les dotations d'Etat (DGF,...)** ont bénéficié d'un effet population qui a joué favorablement alors que la dotation par habitant est stable.
- Que la **masse salariale** pèse de 55 à 60 % des dépenses de fonctionnement. La dépense par habitant est inférieure aux moyennes de strates et ne semble donc pas être un vecteur d'économies réelles. Par ailleurs Mme LE CARLUER note le relèvement sensible de cette masse salariale observé en 2013/2014 et indique qu'à son sens il est lié à la mise en place des TAPs, qui ont coûté quelques 80 K€. A ce propos, Madame GOAZIOU déplore que la commune n'ait pas mis en place un contrat enfance avec la CAF, cette situation nous ayant alors retiré le bénéfice d'une subvention de 30 % pour des travaux sur le Pôle St Louis.

10) Travaux sur la toiture de l'église Saint Pierre :

A) Présentation du projet :

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la première tranche des travaux de réfection de la toiture de l'église Saint Pierre, dans le bourg.

Restent donc des travaux pour une seconde tranche estimée à 103 494,57 € Hors Taxes et à détailler selon les éléments suivants :

Travaux sur la charpente et accessibilité des combles
59 216,70 € Hors Taxes

Réfection de la toiture et réseaux eaux pluviales
44 277,87 € Hors Taxes

Total travaux = 103 494,57 € Hors Taxes

A ces coûts de travaux, il convient d'ajouter les frais de contrôles et de Maîtrise d'Œuvre, soit un total de :

Maîtrise d'œuvre (9 %)	9 296,93 € Hors Taxes
SPS et contrôles	1 662,00 € Hors Taxes
Travaux	103 494,57 € Hors Taxes

Total général = 114 453,50 € H. T.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la seconde tranche des travaux et approuve le programme des travaux présentés.

B) Financement du projet- DETR, Contrat de territoire :

Madame le Maire précise que le programme de travaux proposé est cohérent avec la mise en accessibilité de l'édifice, classé. Elle précise enfin que, au vu du contenu du dossier, l'Etat peut financer les travaux au titre de la DETR, au taux de 30 %. Par ailleurs, elle indique que, faute d'une enveloppe suffisante de la part du Conseil Général au titre du contrat de territoire, elle a été amenée à retirer le projet de financement des travaux de l'église pour privilégier les travaux sur la RD 11, et la restauration de la chapelle de Kerfons.

En conséquence, elle propose de solliciter Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, en vue de l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, conformément au plan de financement suivant :

DETR (30%) sur travaux seulement	31 048,38 €
CG 22 au titre du contrat de territoire	0,00 €
Commune :	72 446,19 €

Total 103 494,57 € H. T.

11) Affaires communautaires – nouvelle structure de Bassin Versant :

A) Propos introductif :

Monsieur VANGHENT Il observe ainsi, qu'à partir du 1^{er} Janvier 2016 et après la dissolution de l'Association Vallée du Léguer, un nouveau « Comité de bassin versant du Léguer » a vu le jour. Cette structure regroupe l'ensemble des EPCI et des producteurs d'eau du bassin versant du Léguer et est portée par Lannion-Trégor Communauté, désignée comme Maître d'ouvrage délégué.

Pour son fonctionnement, la nouvelle structure s'appuie sur une gouvernance spécifique et multi-acteurs de 3 niveaux : En conséquence, il est proposé à la commune de Ploubezre de désigner, en concertation avec la commune de Belle-Isle-en-Terre et le syndicat d'eau du Léguer, 1 représentant commun, pour siéger au Comité de bassin versant, au niveau du collège des collectivités et des producteurs d'eau.

Pour la commune de Ploubezre, la participation prévisionnelle au Comité de bassin versant du Léguer pour l'année 2016, s'élèverait ainsi à 2 424 euros.

Enfin, afin de formaliser la participation de la commune de Ploubezre à la gouvernance et au financement du Comité de bassin versant du Léguer pour l'année 2016, il lui est proposé d'autoriser le Maire à signer le projet de convention de participation financière et de délégation de la Maîtrise d'ouvrage.

B) Désignation du représentant au Comité de bassin versant :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Brigitte GOURHANT pour représenter les « Autres producteurs d'eau » (Commune de Ploubezre, commune de Belle-Isle-en-Terre, syndicat d'eau du Léguer), sous réserve d'un consensus entre les 3 collectivités productrices d'eau

C) Projet de Territoire d'Eau 2016-2021 du bassin versant du Léguer :

François VANGHENT fait part à l'assemblée que, suite au bilan-évaluation du précédent contrat de bassin versant du Léguer, les structures d'animation et les acteurs du bassin versant ont défini un nouveau « Projet de Territoire d'eau » (PTE) pour le bassin versant du Léguer pour la période 2016-

2021.

Ainsi, le comité de pilotage du bassin versant du Léguer a retenu, en cohérence avec le SAGE Baie de Lannion, les nouveaux enjeux du bassin versant du Léguer, à savoir :

- Le maintien du bon état de la masse d'eau et l'atteinte d'un fonctionnement biologique optimal de l'hydrosystème ;
- La gestion durable de la ressource en eau (gestion quantitative, gestion des risques) ;
- La préservation et la restauration d'une biodiversité et d'un patrimoine naturel de qualité ;
- Le développement d'activités compatibles avec la mise en valeur d'un territoire qui a su faire de la qualité de ses eaux, de ses rivières, une richesse.

Après cet exposé, Madame le Maire propose au Conseil de :

- Approuver le Projet de Territoire d'Eau du bassin versant du Léguer 2016-2021 ;
- Approuver le programme d'actions pour l'année 2016 et son plan de financement ;
- Approuver la participation financière prévisionnelle de Ploubezre, soient : **2 424 € + 473,48 €** au titre du SAGE pour l'année 2016 ;

Autoriser le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage à Lannion-Trégor Communauté ;

L'assemblée adopte l'ensemble des propositions à l'unanimité.

12) Affaires communautaires – contentieux sur A. C. :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 13 novembre 2015 par laquelle elle avait refusé « ...les modalités financières du transfert de compétence « Enseignement de la musique » ... ». Elle rappelle aussi qu'à cette occasion il avait été convenu que l'assemblée serait de nouveau consultée sur la question d'un contentieux à engager contre LTC sur l'Attribution de Compensation (AC) modifiée et indique qu'elle entend effectivement que le montant de l'AC soit corrigé par voie judiciaire puisque LTC n'a pas fait évoluer sa position...

Elle précise alors qu'elle a sollicité une analyse juridique d'un cabinet d'avocats sur la question de la légalité de la décision de LTC. Cette analyse est sans ambiguïté : la position de LTC est illégale sur le fond comme sur la forme. Sur le fond, Madame le Maire précise qu'il n'est en aucun cas question de contester le transfert de la compétence en tant que tel, un consensus existant sur ce point au sein de l'assemblée ;

Sur le fond, le cabinet confirme bien que LTC ne pouvait pas modifier le montant de l'Attribution de Compensation au-delà du mode de calcul de droit commun sans l'accord unanime des communes.

Sur la forme, LTC n'a pas respecté les règles légales d'information préalable des communes sur le dossier considéré comme sur les autres opérations de transferts de compétences (question du rapport de la CLECT qui n'a été ni rédigé ni transmis...).

Puis elle donne lecture de son courrier à LTC en date du 4 février 2016 sollicitant un recours gracieux sur la délibération du 15 décembre 2015. Suit un débat au cours duquel les membres de l'opposition font valoir leur désaccord sur le projet de contentieux, estimant notamment qu'il n'y a pas encore nécessité de trancher la question d'un mandat pour ester en justice dans la mesure où les solutions négociées n'ont pas toutes été explorées.

13) Convention ONF pour coupe de bois à Coatilliau :

A) Propos introductif :

Monsieur VANGHENT fait part à l'assemblée de l'utilité de procéder à une mise en sécurité des arbres situés en lisière du bois de Coatilliau.

B) Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la :

Signature d'une convention avec l'ONF pour un montant de 360 € ;

Vente de bois : environ 15-20m³ de grumes à 60 € / m³

(prix bord de route) ;

Vente de bois vert en stères (de 1m de long) : environ 50 stères de bois de chauffage, 55 € / stère.

Conseil Municipal du 14 avril 2016

1) Compte de gestion 2015 – Budget principal :

Madame LE CARLUER donne présentation du Compte de Gestion 2015 établi par le Receveur Municipal pour le budget principal de la commune. Elle précise que celui-ci est conforme aux écritures portées au Compte Administratif de 2015. En conséquence, elle propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 5 abstentions (Mme PERRIN et Mrs LE MANAC'H et MASSE, ainsi que leurs procurations) approuve le compte de gestion 2015 pour le budget principal tel qu'établi par le Receveur Municipal.

2) Compte Administratif 2015 – Budget principal :

Sous la présidence de Madame LE CARLUER, l'assemblée prend connaissance du Compte Administratif 2015 pour le budget de la commune, avec :

En section d'Exploitation :

Dépenses	2 202 404,13 €
Recettes	2 868 210,63 €

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de 665 806,50 € hors résultat reporté, ou **805 374,72 €** avec le solde reporté de N-1.

En section d'investissement:

Dépenses	1 055 446,73 €
Recettes	742 112,39 €

Soit un déficit d'investissement de clôture de **313 334,34 €** hors résultat reporté, et un déficit de **750 804,41 €** avec le solde reporté de N-1.

L'excédent global de clôture est donc de **54 570,31 €**.

En fin d'exposé, Monsieur MASSE s'interroge sur les raisons de l'annulation de crédits pour un montant de 490 293,71 €, qui relèvent pour l'essentiel du programme 805 « acquisition de terrains ». Suit un échange sur l'intérêt d'une délibération pour décider d'une telle modification de l'enveloppe budgétaire ; il est alors rappelé que les crédits d'investissement sont annulés automatiquement s'ils n'ont pas fait l'objet d'un engagement en cours d'année et que le Conseil peut parfaitement les voter de nouveau à l'occasion du débat budgétaire, si leur intérêt lui semble avéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE CARLUER, adopte le Compte Administratif 2015 par 17 voix pour et 5 abstentions (Mme PERRIN et Mrs LE MANAC'H et MASSE, ainsi que leurs procurations).

Affectation du résultat de 2015

Le Conseil Municipal, vu le résultat dégagé par l'exercice 2015 du budget général, par 18 voix pour et 5 abstentions (Mme PERRIN et Mrs LE MANAC'H et MASSE, ainsi que leurs procurations), décide de réaliser le virement prévu de la section de Fonctionnement, soit **480 000 €**, à la section d'investissement (article 1068), le solde étant reporté sur l'exercice 2016.

3) Compte de gestion 2015 de la Zone d'Aménagement Concerté :

Madame LE CARLUER donne présentation du Compte de Gestion 2015 établi par le Receveur Municipal pour le budget de la Zone d'Aménagement Concerté. Elle précise que celui-ci est conforme aux écritures portées au Compte Administratif de 2015. En conséquence, elle propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 pour le budget de la Zone d'Aménagement Concerté tel qu'établi par le Receveur Municipal.

4) Compte Administratif de la Zone d'Aménagement Concerté 2015 :

Sous la présidence de Madame LE CARLUER, l'assemblée prend connaissance du Compte Administratif de la Zone d'Aménagement Concerté pour l'année 2015, avec notamment :

En Section de Fonctionnement:

Dépenses	1 248 014,13 €
Recettes	1 628 230,50 €

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de 380 216,37 Euros hors résultat reporté, et un excédent de Fonctionnement de clôture de 1 248,58 € avec le solde reporté de N-1.

En Section d'Investissement :

Dépenses	1 800 676,70 €
Recettes	1 204 695,05 €

Soit un déficit d'Investissement de clôture de 595 981,65 € hors résultat reporté, et un déficit d'Investissement de clôture de **100 676,70 €** avec le solde reporté de N-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE CARLUER, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2015 pour la Zone d'Aménagement Concerté.

Affectation du résultat de 2015

Il n'y a pas de résultat à affecter.

5) Compte de gestion 2015 du Pôle Médical :

Madame LE CARLUER donne présentation du Compte de Gestion 2015 établi par le Receveur Municipal pour le budget du Pôle Médical. Elle précise que celui-ci est conforme aux écritures portées au compte administratif de 2015. En conséquence, elle propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 pour le budget du Pôle Médical tel qu'établi par le Receveur Municipal.

6) Compte Administratif du Pôle Médical 2015 :

Sous la présidence de Madame LE CARLUER, l'assemblée prend connaissance du Compte Administratif du Pôle Médical pour l'année 2015, avec notamment :

En Section de Fonctionnement :

Dépenses	24 075,55 €
Recettes	88 311,83 €

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de 64 236,28 € hors/avec résultat reporté.

En Section d'Investissement :

Dépenses	41 535,01 €
Recettes	24 957,52 €

Soit un déficit d'Investissement de clôture de 16 577,49 € hors résultat reporté, ou un déficit d'investissement de clôture de **114 246,98 €** avec le solde reporté de N-1.

Le déficit global de clôture est donc de **50 010,70 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE CARLUER, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2015 pour le Pôle Médical.

Affectation du résultat de 2015

Le Conseil Municipal, vu le résultat dégagé par l'exercice 2015 du budget du Pôle Médical, à l'unanimité, décide de réaliser le virement prévu de la section de Fonctionnement, soit **56 797,97 €**, à la section d'investissement (article 1068).

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

7) Budget Primitif 2016 de la commune :

A) Propos introductif :

A l'invitation du Maire, Madame le CARLUER donne présentation du projet de budget primitif principal pour la commune. Celui-ci s'établit :

- En section de Fonctionnement, à un équilibre de Dépenses / Recettes de : **2 896 150,00 €**.

- En section d'Investissement, à un équilibre de Dépenses / Recettes de : **2 474 639,00 €**.

Lors de la lecture du document, Madame le CARLUER observe que l'excédent 2015 de 325 374,72 € permet de financer un virement sensiblement plus élevé que pour les années précédentes (670 000 €). Par ailleurs elle relève que le DGF baisse de l'ordre de 28 000 €. Enfin, la section d'investissement s'équilibre grâce à un emprunt d'un montant de 887 000 €. Elle relève que l'importance de la somme doit être relativisée dans la mesure où aucun emprunt n'a été réalisé durant 2 exercices, que 500.000 € ont été mobilisés en janvier sur la base des prévisions antérieures, et que les inscriptions nouvelles (c'est-à-dire déduction faite des autorisations du budget 2015), sont de l'ordre de 300 000 €. Les principaux programmes d'opérations portés au Budget primitifs sont :

Travaux sur la RD 11	11 390 000 €
Travaux de voirie rurale 2016	200 000 €
Réfection de la toiture de l'église (2' tranche)	135 000 €
Travaux d'Ad'ap	165 500 €
Révision du PLU et annexes	~ 73 900 €
Diverses acquisitions	~ 100 000 €
Voirie urbaine 2016	50 000 €

En fin d'exposé, Madame PERRIN, au nom de l'opposition, interpelle Madame le Maire à propos de ses indemnités, affirmant qu'elles étaient obligatoirement relevées à leur niveau maximum et observant que cette augmentation n'a pas de traduction dans le Budget Primitif. Elle précise que nombre de Maires ont pris position pour restituer une part de leurs indemnités à la commune et souhaite savoir ce que Madame le Maire envisage de faire. En réponse, Madame GOURHANT s'étonne d'être ainsi interpellée aussi mal à propos et fait observer à Madame PERRIN que les Maires concernés par l'obligation de percevoir l'intégralité de leurs indemnités sont uniquement ceux des communes de moins de 1 000 habitants. Madame le Maire précise aussi que, dans son cas particulier, ses indemnités ont même légèrement baissé. Par ailleurs, Madame le CARLUER relève que le BP 2016 intègre une baisse globale des indemnités des élus, suite à la baisse du nombre des élus indemnisés.

Madame PERRIN poursuit en relevant que « 40 k€ ont été inscrits pour la chapelle de Kerfons en 2015 où aucune étude ni aucuns travaux n'ont été démarrés en 2015, qu'est-il prévu en 2016 ? Vous comptez les reporter combien de temps ? ». Madame le Maire intervient à nouveau pour observer « ...qu'il est facile de faire des critiques, mais vous avez financé une étude en 2002 et vous n'avez rien fait pendant de nombreuses années. Et c'est d'autant plus regrettable, qu'il y avait, à l'époque des subventions bien plus élevées (95 %) que ce que nous pouvons espérer aujourd'hui... ». Madame le CARLUER observe pour sa part que les 40 000 € étaient déjà inscrits au budget de 2013, mis en œuvre par l'ancienne municipalité et qu'elle n'a pas agi alors...

Puis Madame PERRIN engage la lecture d'une intervention au nom de l'opposition :

« Les élus de l'opposition souhaitent expliquer leur position par rapport au budget principal 2016.

Tout d'abord, revenons sur le rapport d'orientations budgétaires présenté lors du Conseil Municipal du 26 février. Lors de cette séance, l'exécutif nous a uniquement présenté l'analyse financière de la commune qui a d'ailleurs montré une nouvelle fois la bonne santé financière et les capacités de manœuvre associées. Pourquoi lors de ce rapport n'avons-nous pas eu droit aux orientations budgétaires à venir, à la présentation de la gestion de la dette ainsi qu'aux engagements pluriannuels comme la loi le demande pour les communes de plus de 3500 habitants ? Tous ces éléments devaient donner lieu à un débat sur les futurs grands projets de la commune. Pourtant, sur ces sujets, il n'y a pas eu de débat et Mme le Maire s'est contentée de prendre acte au lieu d'une délibération spécifique approuvée par un vote. Cette méthode nous interpelle autant sur le fond que sur la forme. Il manque au DOB les investissements pour 2016 ainsi que ceux des 2 à 3 ans à venir, où les grands projets sont planifiés de manière globale. Après information auprès de la préfecture nous savons qu'un complément sur plusieurs points devra être joint au DOB initial et devra être soumis au Conseil Municipal. »

Dans son propos, Madame PERRIN s'interrogera sur le point de savoir si la commune de « ... Ploubezre, serait une zone de non droit ? ». Madame le Maire intervient alors pour rappeler à l'opposition ce qui avait été dit en préambule du Débat d'Orientation Budgétaire, savoir que la commune n'avait pas l'obligation d'organiser un tel débat, mais que la municipalité avait souhaité l'engager malgré tout, par soucis de transparence et aussi pour se préparer à une obligation qui existerait à terme. Elle s'étonne aussi, du reproche fait sur la question des investissements alors qu'une réunion spécifique a eu lieu pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Sur le vote, elle précise alors que celui-ci n'est pas obligatoire et que seul le débat en tant que tel doit avoir lieu... Madame le CARLUER fait aussi observer que le DOB a été élaboré suivant une trame appliquée à la ville de LANNION, ...

Puis Madame PERRIN poursuit la lecture de son intervention :

« Le budget qui nous est présenté aujourd'hui n'est pas réaliste et est surtout sans ambition pour Ploubezre. Il n'y a aucune anticipation concernant les projets prévus.

Avec 200 k€ inscrits au budget, quel est le programme réel de voirie rurale 2016 ? De plus, il n'y a toujours rien sur les travaux sécuritaires tant attendus du parking du CAREC/ Ecole qui sont à nouveau ajournés. »

Monsieur le FOLL interrompt alors l'intervention pour observer qu'en Commission, des indications et une première sélection des projets ont été élaborés, mais qu'à ce stade les décisions ne peuvent être prises car les coûts de travaux sont fonction de l'état de chaque voirie. Dans un second temps, et une fois l'enveloppe budgétaire connue, le programme est alors affiné. De même, il s'indigne de l'interprétation faite par Madame PERRIN sur les travaux pour le parking du CAREC alors qu'elle a été pleinement informée en Commission que ces travaux ne seraient programmés qu'après une étude à réaliser. Monsieur VANGHENT observe alors que « ...même tes colistiers ne sont pas d'accord avec toi... ». Madame le Maire intervient ensuite pour préciser que l'inscription de 200 000 € de travaux de voirie rurale correspond à un choix politique clairement assumé par l'équipe majoritaire au titre d'un rattrapage nécessaire du retard pris par l'ancienne équipe sur la voirie rurale. Elle indique alors que, sur 3 budgets, la moyenne des investissements pour la voirie rurale

sera de l'ordre de 155 000 € / an, contre 105 000 € / an environ sur le précédent mandat. Suit un échange au cours duquel Madame Le Maire relève que pour le parking du CAREC, un crédit d'études est inscrit au programme voirie urbaine, et que des travaux ne peuvent être entrepris juste pour « faire joli », que cela demande réflexion, « ...on fait des travaux pour que cela dure dans le temps... ».

Puis Madame PERRIN reprend alors la lecture de son intervention :

« 15K€ pour le pôle St Louis montre le peu d'intérêt de la majorité sur ce pôle structurant. »

Mme LE CARLUER intervient alors pour contester le propos et observer que les travaux sur le Pôle Saint Louis ont été faits sans aucune étude, et en dépit du bon sens. En conséquence, il convient aujourd'hui de faire intervenir un « Programmiste », ce qui a déjà été expliqué, pour reprendre l'analyse des travaux à envisager et faire des propositions de planning d'interventions cohérents avec l'usage des salles et la mise en sécurité indispensable des enfants durant ces éventuels travaux. Madame LE CARLUER intervient aussi pour déplorer que les travaux au Pôle avaient été lancés sans étude financière, et alors que la CAF pouvait intervenir à hauteur de 30 % dans le financement de l'opération...

Madame PERRIN reprend alors la lecture de son intervention :

« Comment peut-on inscrire 390 K€ pour l'aménagement de la RD11 avec 95 K€ de subvention alors qu'aucune étude de projet n'a été présentée ni en commission ni en CM ? Aucune subvention ne peut être arrêtée sur un dossier non étudié. »

Madame LE CARLUER intervient à nouveau pour préciser que ces montants correspondent à ceux qui ont été annoncés à LTC pour le Contrat de Territoire et qu'ils relèvent d'une estimation des services. Suit un échange au cours duquel Monsieur LE FOLL déplore les propos polémiques de Madame PERRIN, tenus sans considération sur ce qui a pu être dit en réunions, considérant qu'il est normal de se baser sur des estimations, et l'invitant à échanger avec son voisin, « ... expert ... ». Monsieur MASSE intervient alors pour s'interroger sur les échéances de ce projet annoncé pour la fin d'année, et, au cours de l'échange qui s'en suit, il convient avec Monsieur LE FOLL que le coût des travaux sur la RD11 devrait être inférieur à l'estimation avancée.

Madame PERRIN poursuit sa lecture :

« La restauration de la maison du vieux tonneau à Keranroux, démarrée il y a maintenant 1 an et demi est toujours en cours. Les petits travaux envisagés lors de l'achat se sont transformés en réfection totale de l'intérieur de la maison par les employés communaux. Est-ce vraiment leur rôle ? Quel est le montant du travail en régie ? En tout état de cause, cette acquisition s'avère réellement une grossière erreur. »

Monsieur VANGHENT intervient pour s'étonner de tels propos alors que, dans le précédent mandat dont Madame PERRIN était membre de l'exécutif, des travaux en régie bien plus importants ont été entrepris en régie pour le Pôle Saint Louis. Madame LE CARLUER s'émeut alors d'une « ... telle mauvaise foi... » (applaudissements des membres de la majorité) et propose d'interrompre la déclaration pour passer au vote, ce qui est fait.

B) Vote du budget principal 2015 :

Le Conseil Municipal, vu le projet de Budget Primitif 2016, qui

- en section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de : **2 896 150,00** Euros.

- en section d'Investissement s'équilibre à hauteur de : **2 474 639,00** Euros.

Vu le résultat dégagé par l'exercice 2015 du budget général, adopte, par 18 voix pour et 5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

8) Emplois saisonniers :

Madame ROBIN-DIOT fait part à l'assemblée des propositions de la Commission « Culture, Communication » pour la modification de l'organisation de l'accueil à la Chapelle de Kerfons cet été. Il s'agit, sans modifier particulièrement les plages horaires d'ouverture pour le public, de se limiter à l'accueil du public par un seul guide et de redéployer l'essentiel du temps ainsi économisé pour ouvrir tous les week-ends des mois de mai et juin. De la mi-juin à la mi-septembre il n'y a pas d'autres changements et la chapelle reste ouverte au public pour les journées du patrimoine.

Madame GOAZIOU indique pour sa part que l'ALSH utiliserait les services de 5 agents permanents ainsi que 15 animateurs BAFA ou stagiaires, et qu'une première réunion de travail a déjà eu lieu, avec comme thématique du centre : « Nature et sport ». Par ailleurs les inscriptions sur forfaits 3 jours, 4 jours, 5 jours sont maintenues.

Puis Monsieur LE FOLL précise que, pour le Service Technique, les entretiens de recrutement sont prévus le samedi 14 mai prochain. Il rappelle les principes arrêtés antérieurement pour le recrutement de personnel saisonnier du Service Technique, à savoir :

Age minimal de 18 ans, et être toujours étudiant ;

2 nominations au plus pour chaque candidat ;

Permis de conduire obligatoire ;

De même, et pour mémoire, il est rappelé que, pour le recrutement des guides de Kerfons, les éléments pris en compte sont :

1 langue étrangère parlée ;

l'intérêt avéré pour le poste et des connaissances minimales pour l'occuper ;

L'assemblée décide la création de **2 postes d'auxiliaires** chargés d'assurer les tâches de guide à la chapelle de Kerfons du **1^{er} mai au 15 septembre**, celle d'un **poste d'auxiliaire** au service Technique du **1^{er} juillet au 31 août**, celle de **15 postes d'auxiliaire** (au moins et autant que de besoin en fonction de l'effectif des enfants inscrits) pour le Centre Aéré d'été.

Le Conseil Municipal dit que les emplois créés ci-dessus pour le service technique, l'ALSH et Kerfons seront rémunérés sur la base de **l'échelle 3, 1^{er} échelon, Indice Brut 340** (IB 348 pour les Surveillants de baignade).

9) Vente d'un îlot de la ZAC :

A) Propos introductif :

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée de la proposition d'achat par la société Terra Développement (TD) de l'îlot I de la ZAC. Cet îlot serait décomposé en 33 lots libres, acquis par cette société, plus un lot de terrain de 1500 m² restant à la commune pour la production d'une dizaine de logements sociaux. La surface cédée serait de 18 762 m², hors bassin de rétention et terrain dédié aux logements locatifs sociaux.

La proposition de la société TD se fait sous réserve de l'obtention d'un permis d'aménager conforme au plan présenté et qui prévoit deux tranches de travaux : la 1^{ère} tranche comportant 20 lots et la 2^{ème} 13 lots, pour une surface moyenne des lots estimée à 350 m². Par ailleurs, cette société s'engage à réaliser une voirie comportant les aménagements habituels (Eclairages publics, réseau d'assainissement, d'eau potable, réseau pluvial, Gaz, Télécom) dont les principaux cahiers des charges ont déjà été transmis et acceptés dans leurs spécifications. De même, elle réalisera l'aménagement des lots avec, en rive de chaussée, une longrine les délimitant.

Puis Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée du détail de l'emprise commercialisée. En comparaison de l'îlot initial, celle-ci est décalée au nord afin de permettre la réalisation d'un chemin piéton en rive sud jusqu'au bassin tampon. Par ailleurs, l'emprise au nord empiète de 358 m² l'espace vert aménagé au nord de la zone afin de permettre un découpage optimal du parcellaire, sans en charger l'esprit. Suit un échange sur la décomposition du prix initial estimé au projet (376 000 € HT) qui correspond sensiblement à la recette attendue : 300 000 € + 72 000 € d'aide à la pierre attendue pour l'aménagement de la parcelle à vocation d'habitat social, ce qui ne change pas l'équilibre global de la ZAC. Il est alors précisé que l'offre de la société Terra Développement est basée sur un allotissement de l'opération à découper selon le prévisionnel suivant :

185 000 € Hors Taxes à la mise en œuvre de la première tranche (sous un délai de 18 mois au maximum à compter de la signature du compromis de vente) ;

115 000 € Hors Taxes à la mise en œuvre de la seconde tranche ;

Par ailleurs, il est aussi précisé que l'offre est faite sous les réserves suivantes :

Obtention d'un permis d'aménager purgé de tout recours et de tout retrait (ou de deux permis si nécessaire) ;

Obtention d'un prêt finançant l'opération ;

Non-imposition de logements sociaux dans le cadre du permis d'aménager. Cette condition doit s'analyser en cohérence avec le terrain laissé à la commune pour réaliser les logements sociaux.

B) Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, vu l'avis du service France Domaine, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer un acte de vente avec la société Terra Développement aux conditions suivantes :

Désignation	Surface en m ²	Acquéreur	Prix HT
ILLOT I de la ZAC du Bourg	18 762 m ²	Société Terra Développement	300 000 € HT
		Marge (TVA)=	205 158,33 €

10) Conventions à passer :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que plusieurs conventions sont à passer.

A) RPAM :

Madame Le Maire présente le projet de renouvellement d'une convention à passer avec la ville de Lannion pour le Réseau Parents Assistantes Maternelles (RPAM) dont l'actuelle convention arrive à échéance en juin prochain. Elle précise que cette convention sera à passer pour 4 ans et Madame GOAZIOU rappelle que le coût annuel de cet engagement n'est pas détaillé mais calculé sur un prorata de temps de travail de l'agent affecté à la mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Ploubezre approuve le projet de convention à passer avec la commune de Lannion au titre de la mise à disposition de l'animatrice du RPAM et autorise le Maire à la signer. Par ailleurs, il lui donne tous pouvoirs pour rendre exécutable cette convention et notamment signer toute pièce annexe devant l'accompagner.

B) LTC pour mutualisation :

Madame Le Maire présente le projet de convention proposée par LTC et indique qu'il s'agit essentiellement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du service études de LTC et des études proprement dites qui sont visés au travers de cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Ploubezre, considérant sa délibération en date du

13 novembre 2015, approuve le projet de convention à passer avec Lannion Trégor Communauté au titre de la mutualisation des services entre LTC et la Commune de Ploubezre et autorise le Maire à la signer. Par ailleurs, il lui donne tous pouvoirs pour rendre exécutable cette convention et notamment signer toute pièce annexe devant l'accompagner.

C) LTC pour Frelon asiatique :

Monsieur VANGHENT rappelle le projet de fédérer la lutte contre le Frelon asiatique au sein de LTC et que la condition de base ce projet est de s'en tenir à la lutte contre cette espèce envahissante (à l'exclusion du Frelon européens ou d'autres insectes). Pour vérifier cette condition, deux référents sont à désigner, et il se propose d'assumer cette mission avec Monsieur Arnaud MORVAN. Le coût de ce programme est pris en charge pour 40 € par intervention par LTC et par la commune, comme indiqué dans la note de présentation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Ploubezre approuve le projet de convention à passer avec Lannion Trégor Communauté au titre de la lutte contre les espèces invasives et autorise le Maire à la signer. Par ailleurs, il lui donne tous pouvoirs pour rendre exécutable cette convention et notamment signer toute pièce annexe devant l'accompagner.

D) Convention chemin de randonnées :

Monsieur VANGHENT informe l'assemblée que le chemin de randonnée en bordure du Min Ran a subi des modifications de tracé. Il convient donc d'autoriser le Maire à signer les autorisations avec les nouveaux propriétaires concernés :

- parcelle F 90 : propriétaire M. LE BERRE Noël
- parcelle F 94 : propriétaire M. SIDANER Yvon

Après avoir entendu les explications de Monsieur VANGHENT et en avoir délibéré, l'assemblée autorise le Maire à signer les conventions avec les propriétaires concernés.

Puis Monsieur VANGHENT précise que le chemin sera balisé dans les semaines prochaines et inauguré le 19 juin prochain.

11) Subvention d'équilibre au budget du CCAS :

Madame LE CARLUER rappelle qu'un crédit avait été inscrit au Budget Primitif (dépense) de la commune comme au Budget Primitif (recette) du CCAS, en vue d'équilibrer les comptes de ce budget. Elle rappelle aussi que cette subvention d'équilibre n'a pas été versée en 2015 et propose d'en verser une première fraction dès maintenant. Elle propose à l'assemblée d'arrêter son montant et d'autoriser le mouvement comptable correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une première subvention d'équilibre du budget général au budget du CCAS pour un montant de 10 000 €, et demande au Maire de réaliser l'opération sur le budget 2016.

*** Enquête publique sur les continuités écologiques :**

Monsieur VANGHENT informe l'assemblée de la tenue d'une enquête publique relative à l'« Aménagement de 5 ouvrages situés sur le Léguer et son affluent le Guic et répartis sur 3 sites ... », du 2 mai au 2 juin 2016. Il indique qu'un registre sera ouvert en Mairie de Ploubezre, compte tenu que le dossier concerne notamment le projet d'arasement d'ouvrages et de modifications des continuités écologiques à Kerguiniou. Par ailleurs, il précise que le commissaire enquêteur sera présent en Mairie de Ploubezre pour recevoir les observations des personnes intéressées le 4 mai 2016.

Vous trouverez l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux sur le site Internet de la commune : www.ploubezre.fr

Infos pratiques / Titourou pleustrek

Mairie

Horaires d'ouverture :

- Lundi et samedi : de 9h à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone : 02 96 47 15 51

Courriel : mairie@ploubezre.fr

Site internet : www.ploubezre.fr

Permanence des élus (sur rendez-vous) :

Maire : Brigitte GOURHANT

- Mercredi et samedi de 10h à 12h



1^{er} Adjoint : Gildas NICOLAS, chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Equipements structurants

- Mardi de 17h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h



2^{ème} Adjoint : Catherine GOAZIOU, chargée de la Petite enfance, des Affaires scolaires et Péricolaires

- Sur rendez-vous



3^{ème} Adjoint : Françoise ALLAIN, chargée des Personnes Agées, de la Solidarité et des Affaires Sociales

- Sur rendez-vous



4^{ème} Adjoint : Marie Pierre LE CARLUER, chargée des Finances

- Vendredi de 9h30 à 10h30



5^{ème} Adjoint : Frédéric LE FOLL, chargé de l'Agriculture, des Travaux, de la Voirie, du Cadre de Vie

- Mardi de 10h à 11h30



6^{ème} Adjoint : François VANGHENT, chargé de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable

- Vendredi à partir de 16h



Conseiller Municipal Délégué : Louis JEGOU, chargé de la Culture, de la Vie Associative

- Jeudi de 17h à 18h



Conseiller Municipal Délégué : Armèle ROBIN-DIOT, chargée du Tourisme, de la Communication et de l'Information

- Mercredi de 17h à 18h



Services médicaux

Pôle Médical et Para-Médical : 2, rue François Tanguy-Prigent

Médecin Généraliste :

Docteur Alain CLECH : 02 96 47 14 15

Chirurgien-Dentiste :

Docteur Eric ESNAULT : 02 96 54 74 13

Cabinet Infirmier : 02 96 37 79 40

Christelle GUIGNARD

Anita LE BRAS

Françoise LE FEON

Masseurs Kinésithérapeutes : 02 96 47 14 44

Isabelle OLLIVIER

Podologue :

Nadège BLIGNE-JORET : 02 96 37 53 76

Médecin Généraliste : Docteur Olivier CAULAN

7, Rue Paul Salaun - Tél : 02 96 47 13 66

Chirurgiens-Dentistes : Docteur Ofelia VLAD

Docteur Andrei GROZA

4, Place de la Poste - Tél : 02 96 47 12 03

Pharmacie : Laurent BERNARD-GRIFFITHS

2, rue Pierre-Yvon Tremel - Parc Izellan - Tél : 02 96 47 15 31

Poste

Horaires d'ouverture :

- Fermé le lundi
- Les mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h
- Le jeudi : de 9h30 à 12h
- Le samedi : de 9h à 12h

La poste est fermée les après-midis.

A noter la fermeture du bureau de poste du 17 au 29 août.

Levée du courrier : du lundi au vendredi 14h45, le samedi 10h45

Contact au 02 96 47 14 49

Déchèterie "Nouveauté : ouverture le vendredi"

La déchèterie du Creyo, ouverte à tous, a désormais des horaires valables toute l'année :

Les lundi, mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les horaires des 10 autres Eco-relais ou déchèteries de la communauté d'agglomération, eux aussi ouverts à tous, sont à votre disposition à la mairie.

Date des encombrants :

Le retrait des encombrants se fait sur inscription. Contacter : LTC au : 080022300

Services d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Gendarmerie nationale : 02 96 37 03 78

Centre hospitalier : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor : 02 96 46 65 65

Écoles

École maternelle : 02 96 47 13 01

École élémentaire : 02 96 47 13 02

LA TURQUOISE

KEBAB
BURGERS
GRILLADES

sur place ou
à emporter

Tél : 02 96 91 52 16

2 Rue Jean Marie Le Foll - 22300 PLOUBEZRE

ANNE TAXI

Anne-taxi.com

PLOUBEZRE/LANNION/PERROS GUIREC

Artisan taxi
anne-taxi-lannion@gmail.com

TAXI

06.07.49.73.32

GROLEAU

CHARPENTE
MENUISERIE BOIS ET PVC
Menuiserie Aluminium Technal - FABRICANT
MIROITERIE - FERMETURE
NEUF ET RÉNOVATION

SCEG - Menuiseries Tél. 02 96 49 02 02

Rue de Colombier - B.P. 74 - 22700 PERROS-GUIREC - Fax: 02 96 23 16 12 - groleau.as@wanadoo.fr
Société Coopérative des Et. Orléans RC Dourges 84 811 - Siret: 228 107 028 20001 - Code APE 4222A - TVA Intr. FR 26
Espace de Réserve: 02 96 49 02 02

FERRET JIMMY

Peinture, décoration, ravalement.
Démoussage et peintures sur toiture
Revêtement sols et murs.

Rte de Kernabat - 22300 PLOUBEZRE
Tél. : 02 96 47 17 79
Port. : 06 62 89 78 87

BRIAND

Combustible

02 96 48 10 41
LANNION

fioul maxifioul

• FIOUL - GAZOLE • BUTANE - PROPANE
• BOIS - CHARBON • ENTRETIEN - RAMONAGE

Enduit Chaux-sable
Chanvre Badigeon

Pierre ARMOR RENOV Mur-cloison
Restauration Brigue
Reconstruction Béton
Céllulaire

Tél : 02 96 47 12 56
22300 - Ploubezre

Sol - Terre cuite
Aggloméré de schiste
Schiste expansé - Hérisson - Sol naturel

Jean-Hervé CARN

Plâtrerie
Cloisons-sèches-Isolation
Faux plafonds

Route de Morlaix - Trédrez
22300 LANNION
Tél. 02 96 35 77 04 - Fax 02 96 35 74 96
carnjeanhervé@wanadoo.fr

Ludo Conduite

2 place de la poste - 22300 PLOUBEZRE
Tél. 02 96 37 60 09
Mobile : 06 47 80 66 60
Mail : ludoconduite@orange.fr

Aurélien Couverture

Couverture - Zinguerie
Neuf & Rénovation

Aurélien Padé / Kerbrézant - 22300 PLOUBEZRE
Tél. 02 96 37 66 68

COUVERTURE - ZINGUERIE
D. LE ROUX
Neuf et Rénovation

PLOUBEZRE 02 96 47 18 13

Plomberie
Chauffage
Électricité
Énergie
Renouvelable

David Mestric

S' Jean 22420 PLOUARET
email : mestric@wanadoo.fr
Tél/Fax : 02 96 38 96 98

TREGOR AMBULANCES TAXIS

Taxis • Ambulances • VSL

Toutes distances • Tous Transports • Assis • Allongés
Acc. Travail • Rayons • Dialyses • Scanner • Gares • Aéroports

TAXI LANNION PLOUBEZRE - 02 96 47 10 10
PLOUARET - 02 96 38 34 34
TAXI TREVOU-TREQUIGNEC - 02 96 23 74 30
PLESTIN-LES-GRÈVES - 02 96 54 15 15 - Fax 02 96 54 15 16
tregorambulances@orange.fr • www.tregor-ambulances.com

TREGOR INFORMATIQUE

www.tregorinformatique.fr
06 21 42 40 73

DEPANNAGE - FORMATION
INSTALLATION A DOMICILE
VENTE DE MATERIEL
PARTICULIER et PROFESSIONNEL

LE GUEN PEINTURE
Une Équipe à votre service !

OUVERT LE SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE

Décoration Peintures Ravalements
Revêtements Isolation

Z.A. de Kerbiquet
22140 CAVAN
Tél. : 02 96 37 41 38
Fax : 02 96 47 12 35
Z.A. de Kervanon
29610 PLOUIGNEAU

Salle d'exposition et galerie de 200 m²

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Taxi MENEZ

Ploubezre-Lannion
Conventionnés (Chimio,
Radiothérapie, etc)

06 12 73 10 06
06 08 35 15 21

Electricité François COSENTINO

RÉNOVATION - NEUF
REMISE EN CONFORMITÉ
ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

INSTALLATION BIOTIQUE
Installation en câbles et fils blindés.
Mesure de champs électromagnétiques

MOTORSATION
Portes, Portails automatiques.

Tél. 02 96 47 11 66
Tél. 09 64 19 32 89
Mob. 06 63 69 28 18
22300 PLOUBEZRE
cosentino.francois@wanadoo.fr

**Tous vos changements
de Carte Grise en 10mn,
pour tous les véhicules !**

**POINT SERVICE
CARTE GRISE**
HABILITÉ & AGRÉÉE

CARTAPLAC Lannion
2 Bd Louis Guilloux
22300 LANNION
Tél: 02 96 13 11 11
lannion@cartaplac.com

Jo Simon s.a.
PAYSAGES ENVIRONNEMENTS SPORTS

Echangeur de Saint Eloi - 29260 PLOUDANIEL
Tél 02 98 30 37 20 - FAX 02 98 30 31 26 - josimonsa@orange.fr

Nous remercions nos annonceurs pour leur soutien